



CC du PILAT RHODANIEN

Eau Potable

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>3</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE .....	5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES.....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE .....	7
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE.....	8
<b>LE CONTRAT</b> .....	
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	10
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	13
PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	16
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	
VOTRE PATRIMOINE .....	18
LE RESEAU.....	18
Répartition par matériau .....	18
Répartition par diamètre.....	18
LES COMPTEURS .....	19
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	
VOS BRANCHEMENTS .....	21
LES VOLUMES CONSOMMES.....	21
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS .....	21
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	
CAPACITE DE STOCKAGE .....	23
LE RENDEMENT DE RESEAU .....	23
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP).....	24
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) .....	24
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) .....	24
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	25
LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS.....	25
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021 .....	27
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2021 .....	27
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	28
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE .....	28
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	30
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	34
Mise en sécurité de nos réservoirs.....	34
L'Origine des fuites.....	34
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	35
<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION</b> .....	



<b>LE CARE .....</b>	
LE CARE .....	39
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	41
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	41
<b>ANNEXES.....</b>	
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	47
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes .....	47
Les installations de production .....	48
Les ouvrages de stockage .....	49
Installations de surpression .....	50
Le réseau .....	51
Les compteurs .....	53
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	
LA GESTION CLIENTELE .....	55
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	60
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M <sup>3</sup> .....	64
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE .....</b>	
LES VOLUMES D'EAU .....	67
LES INDICATEURS .....	72
CONSOMMATION D'ENERGIE .....	77
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....</b>	
L'EAU BRUTE .....	79
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION .....	79
L'EAU DISTRIBUEE .....	80
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	82
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES .....</b>	
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	84
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	89
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT .....	93
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....	126
Attestation Dommages aux Biens .....	126
Responsabilité civile .....	127
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) .....	128
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement .....	131
Attestation Tous risques chantiers .....	132
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	



## EDITORIAL:



Monsieur le Président,

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

**Patrick Blethon**  
Président Exécutif de Saur



*Thomas MONTAGNIER*

*Le Directeur AUVERGNE RHONE ALPES*

*« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »*



1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



**18** ouvrage(s) de prélèvement

**8** station(s) de production

**1 224 502** m<sup>3</sup> produits sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

**3 318** m<sup>3</sup> importés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

**114 188** m<sup>3</sup> exportés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours



**43** ouvrage(s) de stockage

**7 683** m<sup>3</sup> de stockage

**1 113 632** m<sup>3</sup> distribués sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

**19** station(s) de surpression

**332,404** kml de réseau

**7 848** branchements

dont **100** neuf(s)

**99,1%** des analyses bactériologiques conformes

**99,1%** des analyses physico-chimiques conformes

**22** fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

**15** fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)

**90,64 %** de rendement de réseau

**0,95** m<sup>3</sup>/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire

**982 882** m<sup>3</sup> consommés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,46** € TTC / m<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



## COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	1 356 222	1 224 502	- 9,7 %
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	3 999	3 318	-17 %
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	118 125	114 188	-3,3 %
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	1 242 096	1 113 632	-10,3 %
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	990 715	982 882	-0,8 %
Rendement de réseau (%)	82,45%	90,64%	10 %
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /km/jour)	1,95	0,95	- 65,6 %
Linéaire de réseau (kml)	332,345	332,404	0%
Nombre de branchement	7 714	7 848	1,7%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	99,2%	99,1%	-0,1%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	99,1%	-0,9%
Nombre de fuite sur conduite réparée	23	22	-4,3%
Nombre de fuite sur branchement réparée	8	15	87,5%
Prix de l'eau au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m <sup>3</sup> (€ TTC / m <sup>3</sup> )	2,25	2,46	9,2%



## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

- Perturbation du service liée à la gestion de la crise COVID
- Les nombreuses coupures ENEDIS qui ont plusieurs fois conduit à des manques d'eau
- L'incident survenu le 30/03/2021 vers 17h30 (ligne H.T. sur le réseau ENEDIS endommagée suite à la chute d'une grosse branche d'arbre), qui a eu pour conséquence la disjonction de la Station de Production de JASSOUX et le non-redémarrage de celle-ci jusqu'au 31/03/2021 vers 11h00.



## LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

- La pose d'une vanne de protection des côteaux à St Michel-sur Rhône.
- Le dévoiement de 2 conduites au lieu-dit « Les Granges » à Véranne.



2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat CC du PILAT RHODANIEN - AEP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2020, arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et Faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée



À MARNE-LA-VALLÉE



## PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **11 Directions Régionales (DR)**, **1 Centre de Service Permanent (CSP)**, **23 Directions d'Exploitations (DEX)**, **23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction d'exploitation** ET le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



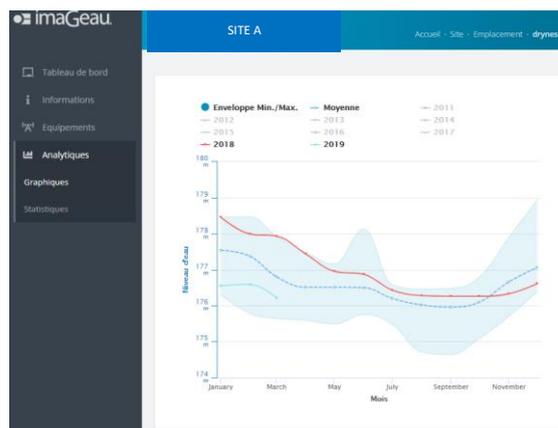
## ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

### ① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

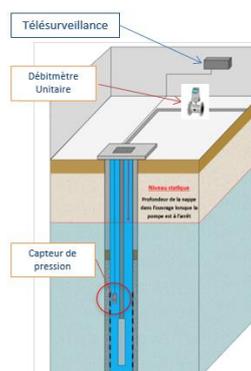
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



**② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT**

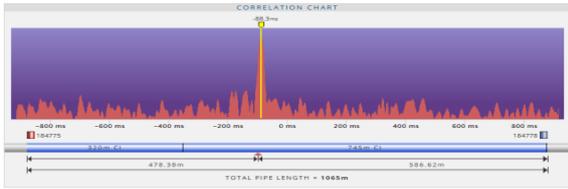
**EAR©** (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



**ENIGMA3M©** permet :

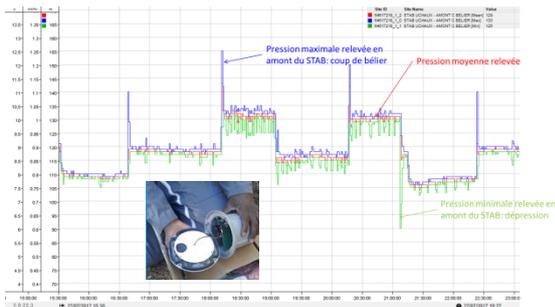
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



**③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES**

**CELLO4S©** permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



**ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU**

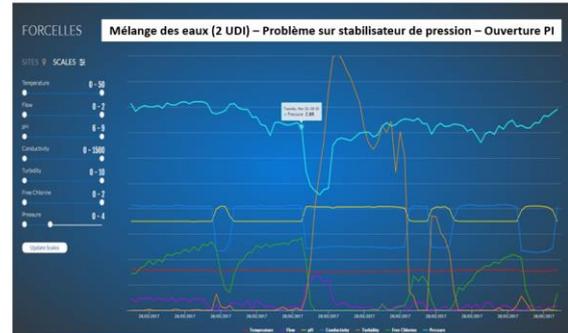
**④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU**

**Intellitect©** (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



**Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés**



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution





## ⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

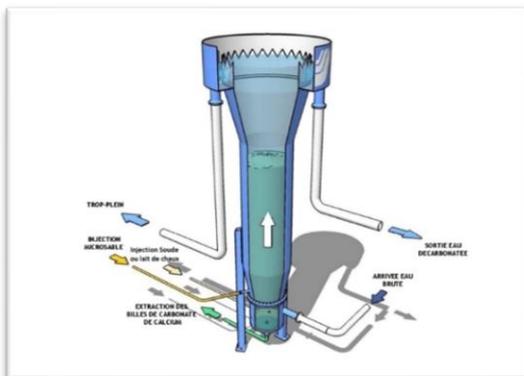
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



**Le CarboPlus©** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



## ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :**  
NOS SOLUTIONS AU SERVICE  
DE L'EAU



## PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

### ANTICIPER LA REGLEMENTATION : NOTRE EXPERIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national. Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

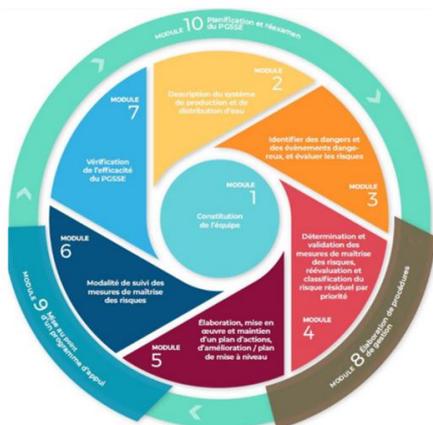
Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

**Votre collectivité** en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Visé à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



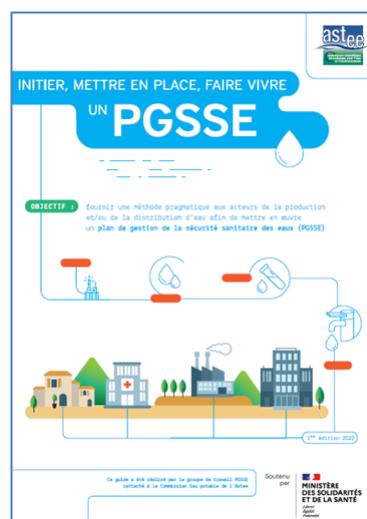
Extrait Guide ASTEE : déploiement du PGSSE en 10 modules

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ( $R_i = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$ )
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre les territoires afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.**





4.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*



## VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	18
Station(s) de production	8
Station(s) de surpression	19
Ouvrage(s) de stockage	43
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	7 683
Linéaire de conduites (kml)	332,404

Matériau	Valeur (%)
Fonte	59,72
Pvc	24,04
Inconnu	8,45
Polyéthylène	7,73
Acier	0,03
Autres	0,03

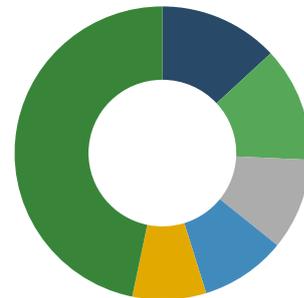


### Répartition par diamètre

## LE RESEAU

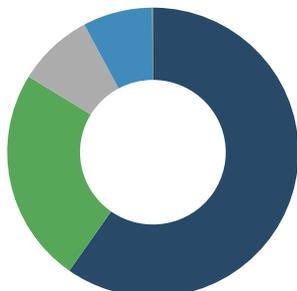
Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.



■ 125 ■ 100 ■ 60 ■ 80 ■ 50 ■ Autres

### Répartition par matériau



■ Fonte ■ Pvc  
 ■ Inconnu ■ Polyéthylène  
 ■ Acier ■ Autres

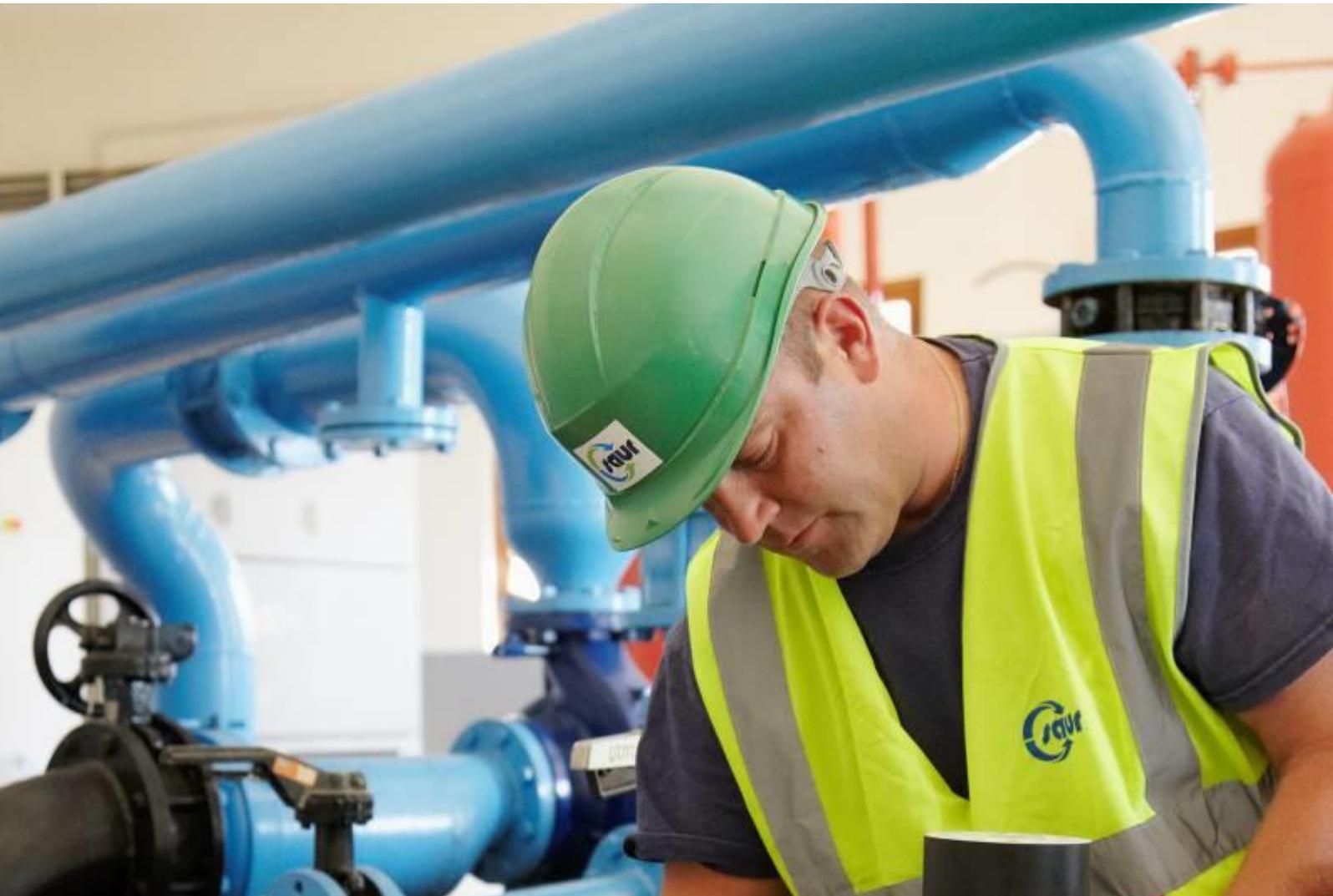
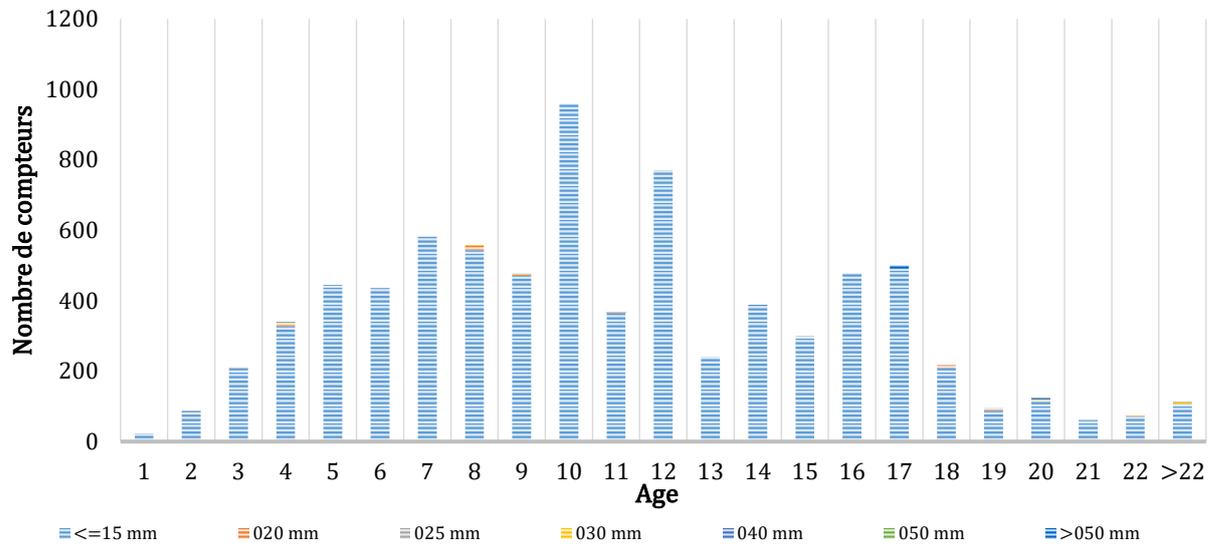
Diamètre	Valeur (%)
125	13,1
100	12,64
60	10,08
80	9,39
50	8,07
Autres	46,72



## LES COMPTEURS

- Il y a au total 7 851 compteurs. 50 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2021.

### Répartition par âge et par diamètre





5.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## VOS BRANCHEMENTS

### Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

**1 Client** = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

**1 Client** = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

**1 Client** = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2020	2021
Nombre de branchements	7 714	7 848

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

## LES VOLUMES CONSOMMES

**Volume consommé :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (405j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients

**Volume facturé :** Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

**ATTENTION** → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

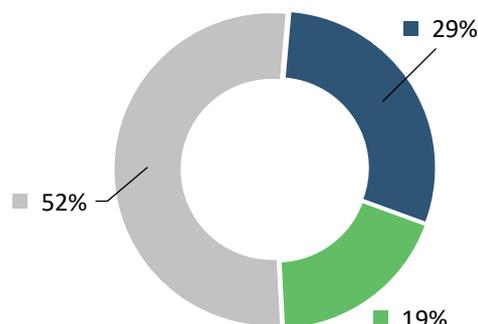
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2020	2021
Volume consommé hors VEG (m <sup>3</sup> )	990 715	982 882



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2020	2021
Facturation encaissement	66	33
Produit	16	21
Qualité de service	36	59



■ Facturation encaissement  
 ■ Produit  
 ■ Qualité de service



**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

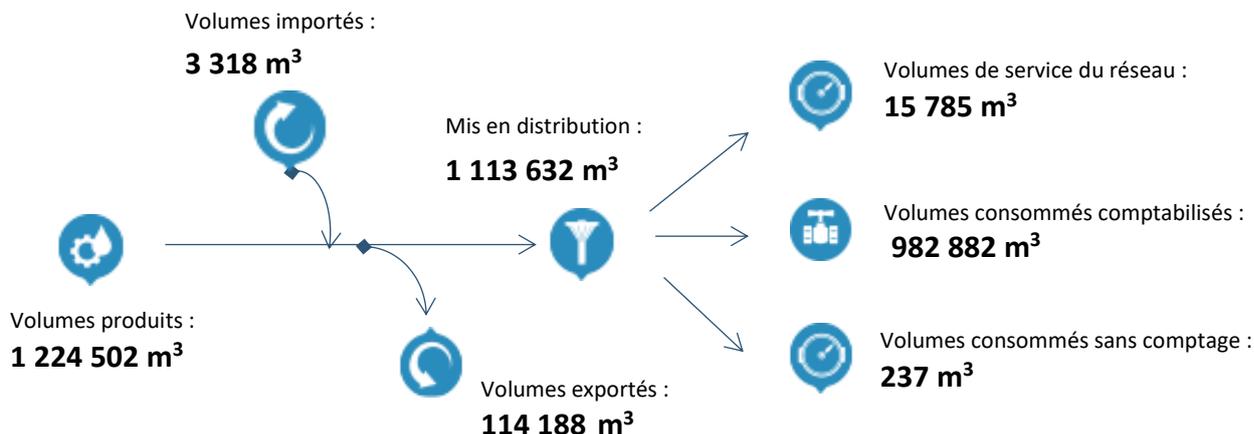
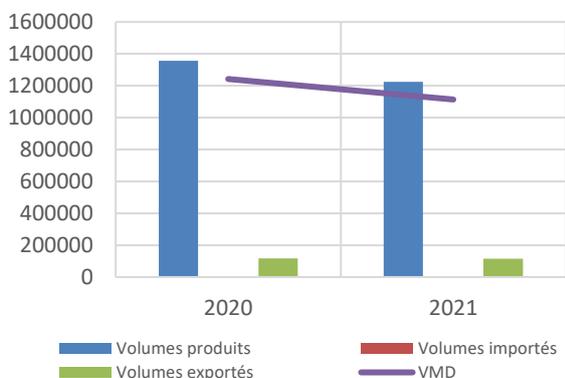
**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

**Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 405j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.**

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitant dans le réseau	2020	2021
Volumes produits	1 356 222	1 224 502
Volumes importés	3 999	3 318
Volumes exportés	118 125	114 188
Volumes mis en distribution	1 242 096	1 113 632
Volumes consommés	990 715	982 882

### Volumes en m<sup>3</sup>



## CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m <sup>3</sup> )*	7 683
Volume mis en distribution moyen/jour (en m <sup>3</sup> )	3051
Capacité d'autonomie (en j)	2,5

\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des baches d'eau brute.

## LE RENDEMENT DE RESEAU

**Le rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2020	2021
Rendement primaire (%)	74,5%	88,26%
Rendement IDM (%)	82,45%	90,64%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.



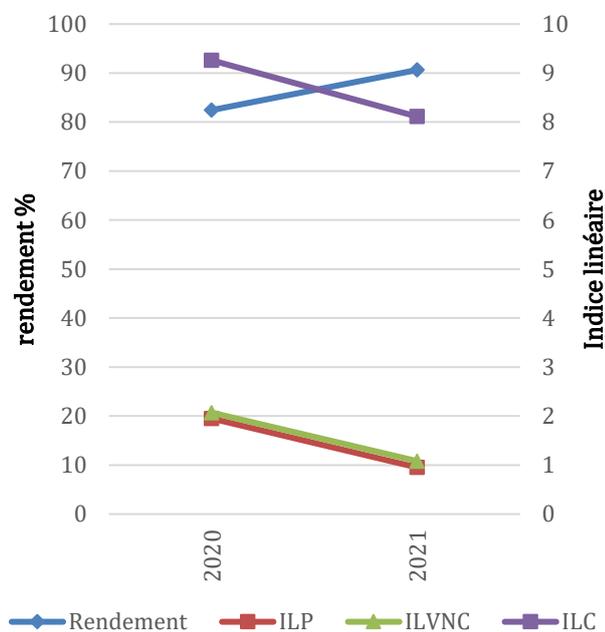
## L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2020	2021
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	1,95	0,95

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



## L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	2,07	1,08

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2020	2021
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	9,26	8,11

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.



## LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2020	2021
Consommation en KWh	1 333 353	1 028 198

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

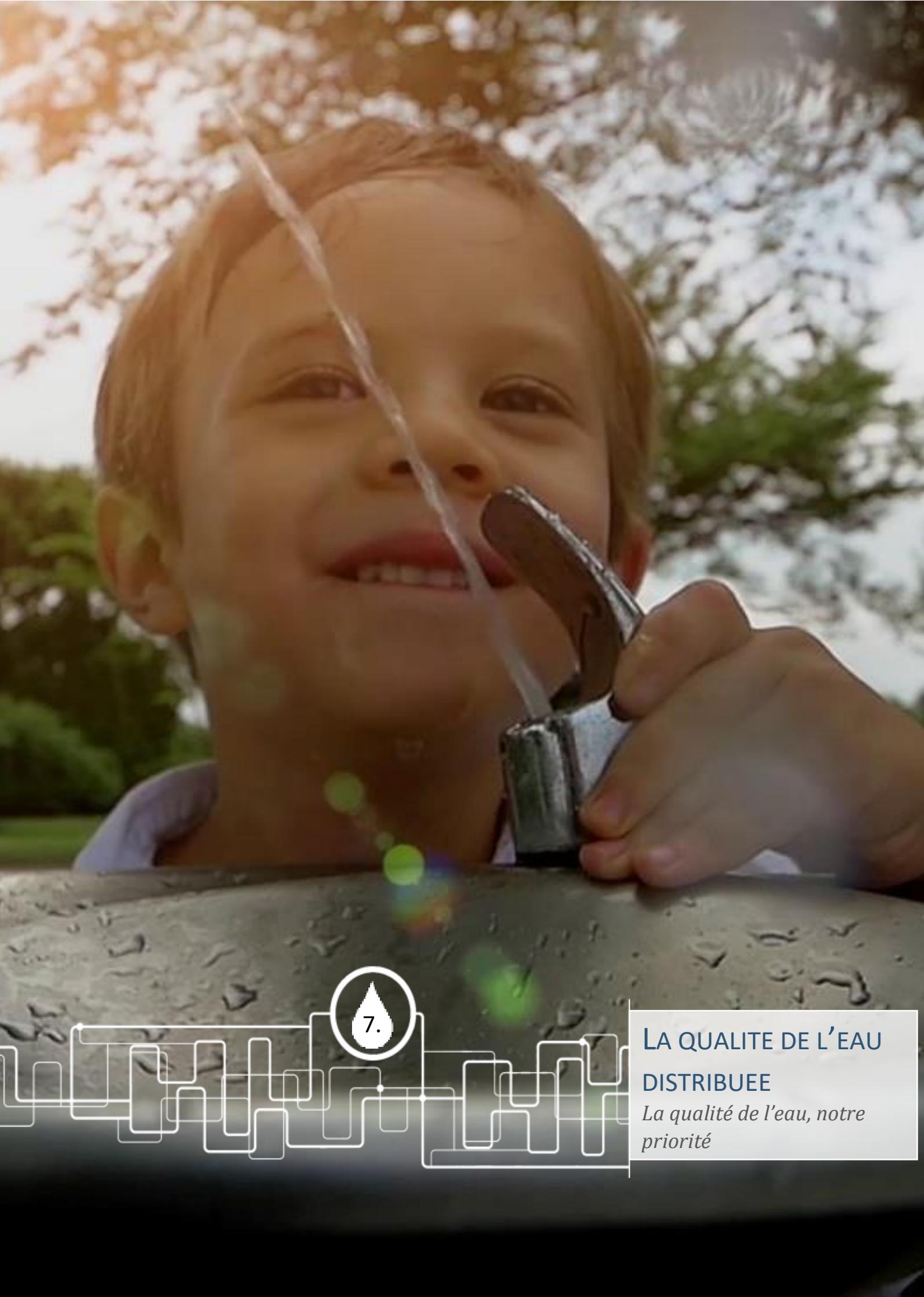
Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives



## LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Produit	2020	2021
Chaux éteinte	4 880	7 780
Chlore	425	704
CO <sub>2</sub>	14 436	9 528
Aqualenc	6 400	0





**LA QUALITE DE L'EAU  
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



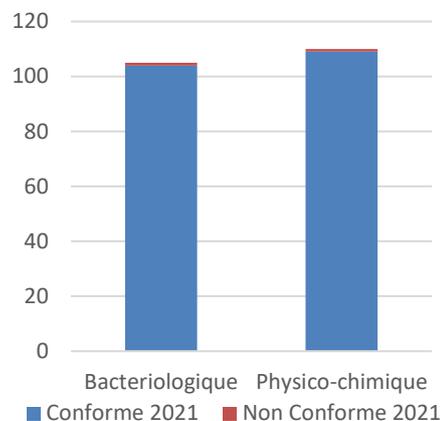
L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

## SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021

*Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).*

Nature de l'analyse	2020	2021
Bactériologique	8	9
Physico-chimique	29	29
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	29	29



## SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2021

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	99,2%	99,1%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	99,1%

Nombre total de non-conformités	2020	2021
Bactériologiques	1	1
Physico-chimiques	0	1



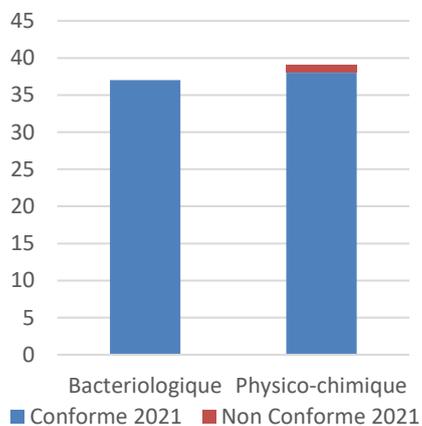
## L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	97%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

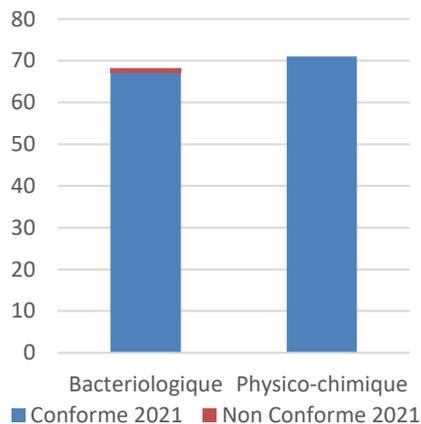
## CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	98%	98%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2020	2021
Bactériologiques	1	1
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





8.

LES INDICATEURS DE  
PERFORMANCE  
*Garantir la performance  
de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m <sup>3</sup> )
99,1%	99,1%	1 097 070
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m <sup>3</sup> )	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
90,64%	1 227 820	NR	1 033 896
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0	0	332,408	101
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.			Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
0,95	1,08	8,11	332,408
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,46	2,27	0	2
		Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
4,94	93,76
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2021 (€ HT)	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
0,91	17385,26	1 906 124	5,72	7 688
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)			Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m <sup>3</sup> )
244	244	989 394
		Remis sur 365 jours



## LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2020	2021
Nettoyage des réservoirs	25	17
Nombre de campagnes de recherche de fuites	18	34
Linéaire inspecté (ml)	49 944	76 836
Nombre de fuites trouvées	39	32
Réparation fuites/casses sur conduite	23	22
Réparation fuites/casses sur branchement	8	15
Interventions d'entretien	10	24

### Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

### L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

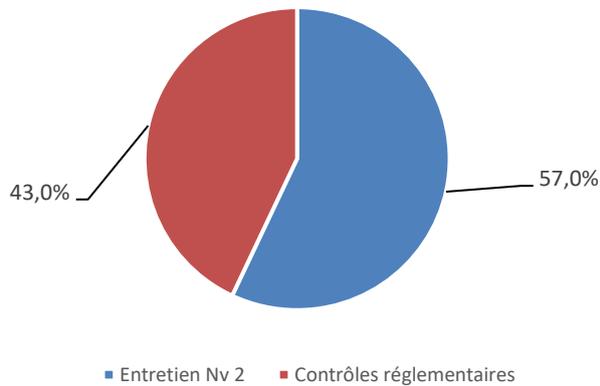




## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2020	2021
Entretien niveau 2	25	48
Contrôles réglementaires	10	38



Les interventions de maintenance

**Entretien niveau 1** : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2** : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement.

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	25	51
Préventif	-	1

**Contrôles réglementaires** : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMELIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



- Création de dalles + câblages pré-positionnés sur les sites de production et de reprise (contre les locaux H.T.), afin de pouvoir déposer un groupe électrogène en cas de coupure électrique, et ainsi assurer la distribution d'eau.
-



11.

## LE CARE

*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*

**SAUR**  
**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ISSU DE NOTRE COMPTABILITE**  
**ANNEE 2021**

(en application du décret du 14 Mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**

Région           **CENTRE-EST**  
Centre            **AUVERGNE RHONE ALPES**  
Département    **LOIRE**  
Collectivité     **PILAT RHODANIEN**

LIBELLE	En Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>1 844 101</b>	<b>2 082 030</b>	<b>12,9%</b>
Exploitation du service		997 133	1 082 631	
Collectivités et autres organismes publics		781 531	875 911	
Travaux attribués à titre exclusif		40 742	69 273	
Produits accessoires		24 695	54 215	
<b>CHARGES</b>		<b>1 847 273</b>	<b>2 082 457</b>	<b>12,7%</b>
Personnel		338 739	393 595	
Energie électrique		112 305	97 903	
Achats d'eau		1 605	4 759	
Produits de traitement		12 692	10 464	
Analyses		21 075	25 760	
Sous-traitance, matières et fournitures		82 141	120 733	
Impôts locaux, taxes et redevance contractuelles (1)		26 280	16 140	
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>		<b>134 968</b>	<b>156 311</b>	
- Télécommunication, poste télégestion		4 216	5 152	
- Engins et véhicules		39 677	48 523	
- Informatique		58 811	60 453	
- Assurance		5 305	6 303	
- Locaux		19 502	27 689	
- Divers		7 456	8 191	
<b>Contribution des services centraux et recherche</b>		<b>135 602</b>	<b>151 761</b>	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>		<b>781 531</b>	<b>875 911</b>	
- Part collectivité		598 331	669 460	
- Autres organismes publics		183 200	206 451	
<b>Charges relatives aux renouvellement</b>		<b>131 583</b>	<b>146 231</b>	
- Pour garantie de continuité du service		11 910	23 691	
- Programme contractuel		6 337	6 337	
- Fonds contractuel		113 336	116 203	
<b>Charges relatives aux investissements contractuels</b>		<b>61 801</b>	<b>61 801</b>	
<b>Charges relatives investissement du domaine privé</b>		<b>4 864</b>	<b>9 490</b>	
<b>Pertes sur créances Irrécouvrables &amp; contentieux</b>		<b>2 087</b>	<b>11 598</b>	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-3 172</b>	<b>-427</b>	<b>-86,5%</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-3 172</b>	<b>-427</b>	<b>-86,5%</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :  
y compris redevance domaniale : département, région, Etat, et redevance  
d'occupation du domaine public

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006

Charge CPE 2021, présentée selon CARE

	Famille CARE		Charge CPE 2021 présentée selon CARE		CARE 2021 transmis au RAD		CARE 2021 corrigé	
Personnel			548 139 €		2 002 497 €	-	20 851 €	2 003 493 €
Personnel			423 446 €		393 595 €	-	20 307 €	393 595 €
Electricité					87 803 €	-	21 050 €	87 803 €
Adhésifs d'eau			9 080 €		4 759 €	-	241 €	4 759 €
Produits de traitement			13 236 €		10 464 €	-	2 762 €	10 464 €
Analyses			21 178 €		25 760 €	-	4 582 €	25 760 €
Sous-traitance, matières et fournitures			30 000 €		120 733 €	-	90 733 €	61 943 €
Sous-traitance, matières et fournitures							19 693 €	19 693 €
Sous-traitance, matières et fournitures							15 450 €	15 450 €
Sous-traitance, matières et fournitures							3 430 €	3 430 €
Impôts locaux taxes et redevances contractuelles			29 660 €		16 140 €	-	13 510 €	16 140 €
Télésurveillance			21 520 €		5 152 €	-	16 368 €	22 400 €
Engins et Véhicules			51 321 €		48 523 €	-	2 798 €	48 584 €
Informatique			43 126 €		69 453 €	-	17 328 €	43 126 €
Assurances			4 009 €		6 203 €	-	1 414 €	6 203 €
Locaux			18 000 €		27 889 €	-	9 889 €	27 889 €
Divers			- €		8 191 €	-	8 191 €	8 191 €
Contribution des services centraux et recherche			99 683 €		151 781 €	-	52 098 €	107 438 €
Garantie			10 110 €		23 691 €	-	13 581 €	23 691 €
Programme contractuel			6 337 €		6 337 €	-	0 €	6 337 €
Fonds contractuels			913 316 €		106 203 €	-	2 067 €	106 203 €
Charges Relatives aux Investissements Contractuels			61 891 €		61 801 €	-	0 €	61 801 €
Charges Relatives aux Investissements Domaine Privé			- €		9 490 €	-	9 490 €	9 490 €
Pertes sur imcouvables & frais de recouvrement			11 871 €		11 598 €	-	273 €	11 598 €
Part Collectivité			- €		669 460 €	-	669 460 €	669 460 €
Autres organismes publics			- €		206 451 €	-	206 451 €	206 451 €
			1 094 226,34 €		2 002 497 €	-	2 002 497 €	2 002 497 €
Exploitation de Service			1 082 042 €		302 078 €	-	30 678 €	302 078 €
Régimes (recettes part fee)	7 538	Part fee	40,00 €		302 078 €	-	30 678 €	302 078 €
Volumes (recettes part variable)	850 000	m3	0,790 €		790 503 €	-	53 €	790 503 €
Recettes accessoires	1	forfait	35 982,00 €		54 215 €	-	18 233 €	54 215 €
Trovaux attribués à titre exclusif					69 273 €	-	69 273 €	69 273 €
Collectivités et autres organismes publics					875 911 €	-	875 911 €	875 911 €
<b>RESULTAT ECONOMIQUE BIUT</b>			<b>3 756 €</b>		<b>-427 €</b>	-		<b>-44 003 €</b>



## METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

### Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :



- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :



Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- Les provisions pour créances douteuses
- Les frais d'actes et de contentieux.

**4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

**5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

**6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m3/h	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	N° BRGM	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
PUITS DE PETITE GORGE 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1950	100	15-01-1998	28-11-2000	18-12-2000	-	PUITS DE PETITE GORGE 1	CHAVANAY
PETITE GORGE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2002	100	15-01-1998	28-11-2000	18-12-2000	-	PUITS NORD PETITE GORGE	CHAVANAY
ROCHE DE L'ÎLE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2002	100	15-01-1998	28-11-2000	18-12-2000	-	PUITS SUD ROCHE DE L'ÎLE	CHAVANAY
PRISE D'EAU DE MALATRAS SUR RUISSEAU LA SCIE	MODÈLE PRISE D'EAU DE SURFACE	1950	30	19-11-2012	01-03-2004	14-05-2004	-	CAPTAGE LE MALATRAS	PELUSSIN
PRISE D'EAU PÉLUSSIN - LA SCIE	MODÈLE PRISE D'EAU DE SURFACE	2020	-	-	-	-	-	PRISE D'EAU LA SCIE	PELUSSIN
SOURCE DE SOYÈRE	MODÈLE SOURCE	1950	1	01-12-2003	-	16-08-1965	-	SOURCE DE SOYÈRE	PELUSSIN
SOURCE DE SAGNE MORTE	MODÈLE SOURCE	1956	0,32	25-03-1987	24-10-1988	30-01-1989	-	CAPTAGE ET RÉSERVOIR DE SAGNEMORTE	ROISEY
SOURCE DE FAUCHARAT	MODÈLE SOURCE	1950	16	25-03-1987	24-10-1988	30-01-1989	-	SOURCE DE FAUCHARAT	ROISEY
SOURCE DE PRÉ JEANNOT	MODÈLE SOURCE	1950	2,9	25-03-1987	24-10-1988	30-01-1989	-	SOURCE PRÉ JEANNOT	ROISEY
SOURCE BARBIER NORD	MODÈLE SOURCE	2010	-	-	-	-	-	ZONE DE CAPTAGES	SAINT-APPOLINAR D
SOURCE CLUZEL	MODÈLE SOURCE	2006	-	-	-	-	-	ZONE DE CAPTAGES	SAINT-APPOLINAR D
SOURCE GRENIER	MODÈLE SOURCE	2006	-	-	-	-	-	ZONE DE CAPTAGES	SAINT-APPOLINAR D
CHAMBRE RÉUNION	MODÈLE SOURCE	2006	-	-	-	-	-	ZONE DE CAPTAGES	SAINT-APPOLINAR D
SOURCE PAYAN	MODÈLE SOURCE	2010	-	-	-	-	-	ZONE DE CAPTAGES	SAINT-APPOLINAR D
PUITS DE JASSOUX 1	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1950	210	21-01-1998	15-06-1965	30-06-2011	-	PUITS N°1 JASSOUX	SAINT-MICHEL-SUR-RHONE
PUITS DE JASSOUX 2	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1950	120	21-01-1998	02-09-1975	30-06-2011	-	PUITS N°2 JASSOUX	SAINT-MICHEL-SUR-RHONE
PUITS CHARRETON	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1972	-	-	-	-	-	PRODUCTION CHARRETON	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
PUITS CHAMPALOT	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1959	60	30-01-1998	28-11-2000	26-12-2000	-	STATION DE CHAMPALOT	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF



## **Les installations de production**

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Production Charreton	1972	-		Non	Non	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
Puits Nord Petite Gorge	2002	100 m <sup>3</sup> /h		Oui	Non	CHAVANAY
Puits Sud Roche de l'île	2002	100 m <sup>3</sup> /h		Oui	Non	CHAVANAY
Réservoir de Limone	1975	0 m <sup>3</sup> /h		Oui	Non	ROISEY
Station de Champalot	1959	60 m <sup>3</sup> /h		Oui	Non	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
Station de Petite Gorge	1990	50 m <sup>3</sup> /h		Oui	Non	CHAVANAY
Station de production Jassoux	1967	330 m <sup>3</sup> /h		Oui	Non	SAINT-MICHEL-SUR-RHONE
Station de production Le Truchet	1959	30 m <sup>3</sup> /h	Superficielle courante	Oui	Non	PELUSSIN



## Les ouvrages de stockage

### *Châteaux d'eau et réservoirs :*

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Cuve Grande Gorge	100 m <sup>3</sup>	0	0	0	Oui	CHAVANAY
Cuve Chuyer - Pilherbe	200 m <sup>3</sup>	551	547	0	Oui	CHUYER
Cuve Vinarie	300 m <sup>3</sup>	418,35	412,19	0	Oui	CHUYER
Perigneux	240 m <sup>3</sup>	419,75	413,6	0	Oui	CHUYER
Freta	200 m <sup>3</sup>	549	545	0	Oui	LA CHAPELLE-VILLARS
Cuve Maclas - Thorée ancienne	500 m <sup>3</sup>	-	-	-	Non	MACLAS
Cuve Maclas - Thorée droite	800 m <sup>3</sup>	-	-	-	Non	MACLAS
Cuve Maclas - Thorée gauche	500 m <sup>3</sup>	-	-	-	Non	MACLAS
Cuve Chazeau	106 m <sup>3</sup>	0	315	0	Oui	MALLEVAL
Brondelles	50 m <sup>3</sup>	0	635	0	Oui	PELUSSIN
Cuve Collonges	158 m <sup>3</sup>	0	382	0	Oui	PELUSSIN
Cuve Péluassin - Les Croix	600 m <sup>3</sup>	477,9	475,13	0	Oui	PELUSSIN
Eau Qui Bruit	50 m <sup>3</sup>	0	730	0	Oui	PELUSSIN
Le Montant	60 m <sup>3</sup>	645	642	0	Oui	PELUSSIN
Ollagnière	148 m <sup>3</sup>	0	590	0	Oui	PELUSSIN
Soyère	50 m <sup>3</sup>	682	680	0	Oui	PELUSSIN
Truchet n°1 gauche	150 m <sup>3</sup>	561,62	559	0	Oui	PELUSSIN
Truchet n°2 droite	150 m <sup>3</sup>	561,62	559	0	Oui	PELUSSIN
Vaubertrand	30 m <sup>3</sup>	0	30	0	Oui	PELUSSIN
Ancienne cuve de Limone	72 m <sup>3</sup>	0	683,8	0	Oui	ROISEY
Cuve La Chaize	158 m <sup>3</sup>	468	464,7	0	Oui	ROISEY
Cuve Martines	220 m <sup>3</sup>	0	573,15	0	Oui	ROISEY
Cuve Sagnemorte	9 m <sup>3</sup>	828,4	827	0	Non	ROISEY
Cuve Valette	10 m <sup>3</sup>	501,25	495,75	0	Oui	ROISEY
Nouvelle cuve de Limone	72 m <sup>3</sup>	0	683,8	0	Oui	ROISEY
Ancienne cuve Chézenas	50 m <sup>3</sup>	0	403	0	Oui	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
La Chana (Malignon) n°1	200 m <sup>3</sup>	0	220	0	Oui	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
La Chana (Malignon) n°2	200 m <sup>3</sup>	0	220	0	Oui	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
Nouvelle cuve Chézenas	100 m <sup>3</sup>	0	403	0	Oui	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF
Cuve Véranne - Le Tout droite	-	-	-	-	Non	VERANNE
Cuve Véranne - Le Tout gauche	-	-	-	-	Non	VERANNE
Cuve Véranne - Nurieux	50 m <sup>3</sup>	-	-	-	Non	VERANNE
Cuve Véranne - Paradis centre	300 m <sup>3</sup>	-	-	-	Non	VERANNE
Cuve Véranne - Paradis droite	1000 m <sup>3</sup>	-	-	-	Non	VERANNE
Cuve Véranne - Paradis gauche	220 m <sup>3</sup>	-	-	-	Non	VERANNE
Vérin	300 m <sup>3</sup>	201,1	197,3	0	Oui	VERIN



**Bâches de reprise et bâches de surpression :**

Nom de la bâche	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de la station de petite Gorge	20 m <sup>3</sup>	Oui	CHAVANAY	Bâche de reprise
Bâche d'eau de service du Truchet	5 m <sup>3</sup>	Oui	PELUSSIN	Bâche de reprise
Bâche production Jassoux	100 m <sup>3</sup>	Oui	SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	Bâche de reprise
Bâche	90 m <sup>3</sup>	Non	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	Bâche de reprise
Bâche de reprise Champalot	100 m <sup>3</sup>	Oui	SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	Bâche de reprise
Bâche Véranne - Cubusson	15 m <sup>3</sup>	Non	VERANNE	Bâche de surpression

**Bâches d'eau brute :**

Nom de la bâche	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune
Bâche d'eau brute de la station du Truchet	60 m <sup>3</sup>	Oui	PELUSSIN

**Installations de surpression**

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale-CHAVANAY	CHAVANAY	2002	200 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	4 pompes de 100m <sup>3</sup> /h dont 2 en secours
Réservoir et reprise La Vinarie refoule La Freta - CHUYER	CHUYER	1967	75 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	-
Réservoir et Station de reprise de Périgneux - CHUYER	CHUYER	1969	223 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	-
Réservoir et station reprise Pilherbe - CHUYER	CHUYER	1987	15 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	Situé dans le réservoir de Pilherbe
Pompage route de L'Ardèche - MACLAS	MACLAS	1989	-	Non	Non	-
Réservoir et reprise Les Croix - PELUSSIN	PELUSSIN	1987	30 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	Situé dans le réservoir Les croix
Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	PELUSSIN	1968	35 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	Reprise avec réservoir de Collonges
Station de reprise L'Olagnière ref eau qui bruit - PELUSSIN	PELUSSIN	2000	6 m <sup>3</sup> /h	Oui	Non	-



Station de reprise Truchet refoulement Soyère	PELUSSIN	1987	9 m3/h	Oui	Non	Situé à coté de la station du Truchet
Surpresseur Pélussin - Soyères	PELUSSIN	2019	-	Oui	Non	-
Reprise la Valette	ROISEY	2005	8 m3/h	Oui	Non	Pas de pompe de secours
Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	ROISEY	1975	10 m3/h	Oui	Non	Ligne pilote avec le réservoir de Valette
Surpresseur Saint Appolinard - haut service	SAINT-APPOLINARD	2017	-	Non	Non	-
Refoulement Périgneux	SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	1967	150 m3/h	Oui	Non	-
Refoulement Vérin	SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	1967	18 m3/h	Oui	Non	-
Reprise de Champalot	SAINT-PIERRE-DE-BCEUF	1959	60 m3/h	Oui	Non	Située dans la station de production
Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BCEUF	SAINT-PIERRE-DE-BCEUF	1980	25 m3/h	Oui	Non	-
Surpresseur Cubusson - VERANNE	VERANNE	2003	-	Non	Non	-
Surpresseur Le Bourg - VERANNE	VERANNE	1997	-	Non	Non	-

## Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	350	30
Acier	50	71
Béton	300	65
Composite	40	17
Fonte	0	598
Fonte	100	40727
Fonte	125	38197
Fonte	150	14813
Fonte	200	13578
Fonte	250	18931
Fonte	300	5222
Fonte	350	1188



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	40	387
Fonte	50	275
Fonte	60	33100
Fonte	70	298
Fonte	75	5
Fonte	80	31187
Inconnu	0	11900
Inconnu	100	1284
Inconnu	125	3744
Inconnu	150	1760
Inconnu	200	71
Inconnu	25	195
Inconnu	250	4463
Inconnu	300	566
Inconnu	32	1094
Inconnu	40	1050
Inconnu	50	1138
Inconnu	60	416
Inconnu	63	236
Inconnu	75	167
Inconnu	80	11
Inox	80	21
Polyéthylène	0	121
Polyéthylène	25	880
Polyéthylène	32	2646
Polyéthylène	40	4573
Polyéthylène	50	8765
Polyéthylène	63	6429
Polyéthylène	75	2291
Pvc	0	398
Pvc	110	1442
Pvc	125	1588
Pvc	140	35
Pvc	200	64
Pvc	25	1870
Pvc	32	3949
Pvc	40	14323
Pvc	50	16580
Pvc	60	5
Pvc	63	18159
Pvc	75	11825
Pvc	90	9656
Total		332404



## Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	22	0	0	0	1	0	0	23
2	77	3	0	1	3	0	3	87
3	209	1	0	0	0	0	1	211
4	328	6	0	4	1	0	1	340
5	442	0	0	0	1	0	2	445
6	432	0	0	0	3	0	1	436
7	584	0	0	0	0	0	0	584
8	544	12	0	2	0	0	0	558
9	471	3	0	2	0	0	1	477
10	958	0	0	1	0	0	1	960
11	365	3	1	0	0	0	0	369
12	768	0	0	1	0	0	1	770
13	240	0	0	0	0	0	0	240
14	383	1	0	0	1	0	3	388
15	297	0	0	1	0	0	1	299
16	474	1	0	0	0	0	2	477
17	488	0	0	0	0	0	13	501
18	211	6	0	0	0	0	0	217
19	88	4	0	1	1	0	1	95
20	115	2	0	2	5	1	0	125
21	61	0	0	0	0	0	0	61
22	72	1	0	1	0	0	0	74
>22	106	1	0	4	2	1	0	114
<b>Total</b>	<b>7735</b>	<b>44</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>7851</b>



13.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## LA GESTION CLIENTELE

### Les branchements par commune :

	2020	2021	Evolution
BESSEY	221	226	2,3%
CHAVANAY	482	482	0%
CHUYER	356	370	3,9%
LA CHAPELLE-VILLARS	221	227	2,7%
LUPE	159	163	2,5%
MACLAS	976	1 002	2,7%
MALLEVAL	310	321	3,5%
PELUSSIN	2 002	2 043	2%
ROISEY	489	493	0,8%
SAINT-APPOLINARD	351	351	0%
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	425	427	0,5%
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	898	907	1%
VERANNE	472	474	0,4%
VERIN	352	362	2,8%
<b>Total</b>	<b>7 714</b>	<b>7 848</b>	<b>1,74%</b>

### Les clients par commune :

	2020	2021	Evolution
BESSEY	217	221	1,8%
CHAVANAY	477	476	-0,2%
CHUYER	352	363	3,1%
LA CHAPELLE-VILLARS	220	226	2,7%
LUPE	156	159	1,9%
MACLAS	958	980	2,3%
MALLEVAL	306	317	3,6%
PELUSSIN	1 936	1 966	1,5%
ROISEY	484	487	0,6%
SAINT-APPOLINARD	350	350	0%
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	418	424	1,4%
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	883	891	0,9%
VERANNE	467	467	0%
VERIN	350	361	3,1%
<b>Total</b>	<b>7 574</b>	<b>7 688</b>	<b>1,51%</b>



## Les volumes par commune :

	2020	2021	Evolution
BESSEY	20 333	27 014	32,9 %
CHAVANAY	51 393	56 448	9,8 %
CHUYER	42 249	36 434	-13,8 %
LA CHAPELLE-VILLARS	33 013	29 458	-10,8 %
LUPE	15 157	14 977	-1,2 %
MACLAS	197 043	187 198	-5 %
MALLEVAL	27 868	33 342	19,6 %
PELUSSIN	321 758	317 185	-1,4 %
ROISEY	44 394	48 888	10,1 %
SAINT-APPOLINARD	29 331	27 708	-5,5 %
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	49 316	41 974	-14,9 %
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	83 235	86 788	4,3 %
VERANNE	40 211	41 343	2,8 %
VERIN	35 387	34 125	-3,6 %
<b>Total</b>	<b>990 688</b>	<b>982 882</b>	<b>-0,8 %</b>

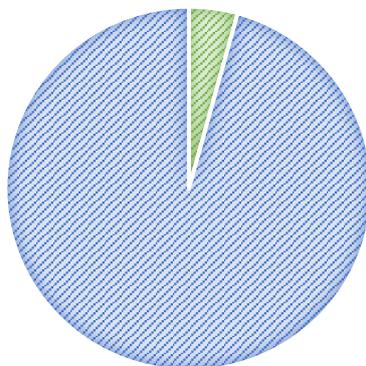
Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

## Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
BESSEY	10	216
LA CHAPELLE-VILLARS	4	223
CHAVANAY	16	466
CHUYER	22	348
LUPE	6	157
MACLAS	34	968
MALLEVAL	7	314
PELUSSIN	113	1929
ROISEY	7	486
SAINT-APPOLINARD	40	311
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	16	411
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	33	875
VERANNE	13	461
VERIN	16	346
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>7511</b>



■ Nb branchements sans consommation      ■ Nb branchements avec consommation



## Les consommations par tranche

### *Les branchements par tranche*

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
BESSEY	226	201	18	0	7
CHAVANAY	482	442	37	0	3
CHUYER	370	333	31	0	6
LA CHAPELLE-VILLARS	227	190	31	0	6
LUPE	163	151	8	0	4
MACLAS	1 002	910	74	1	17
MALLEVAL	321	286	27	0	8
PELUSSIN	2 043	1 898	92	3	50
ROISEY	493	461	23	0	9
SAINT-APPOLINARD	351	333	12	0	6
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	427	388	33	0	6
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	907	858	37	0	13
VERANNE	474	445	23	0	6
VERIN	362	333	20	0	9
Répartition (%)	-	92,11	5,93	0,05	1,91
<b>Total</b>	<b>7 848</b>	<b>7 229</b>	<b>466</b>	<b>4</b>	<b>150</b>



### Les volumes consommés par tranche

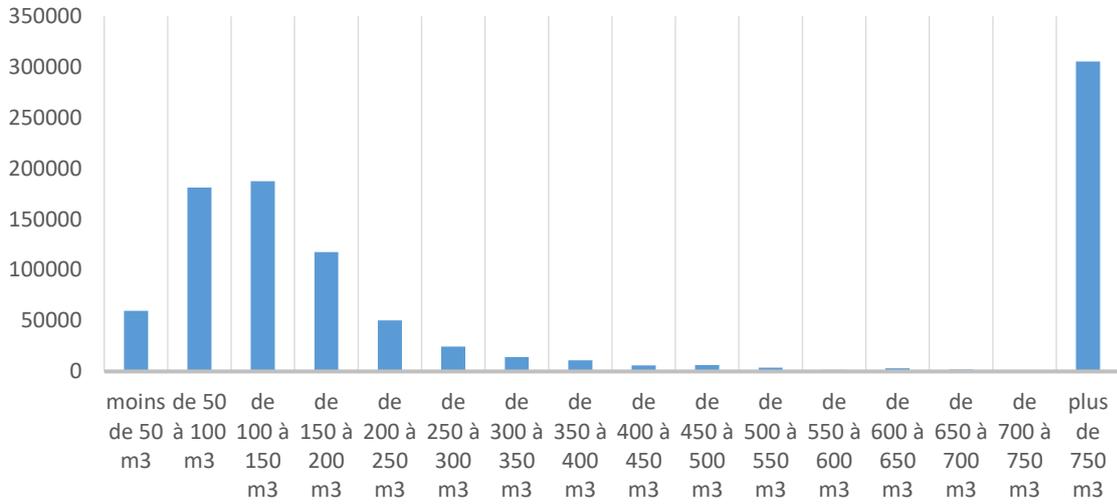
Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
BESSEY	27 014	17 266	7 434	0	2 314
CHAVANAY	56 448	37 428	18 959	0	34
CHUYER	36 434	24 437	11 599	0	458
LA CHAPELLE-VILLARS	29 458	16 930	12 108	0	367
LUPE	14 977	12 523	2 270	0	320
MACLAS	187 198	65 505	29 525	87 315	7 138
MALLEVAL	33 342	24 249	8 077	0	1 148
PELUSSIN	314 471	128 922	43 602	130 058	11 889
ROISEY	48 888	39 939	8 104	0	812
SAINT-APPOLINARD	27 708	22 660	3 824	0	176
SAINT-MICHEL-SUR- RHONE	41 974	30 010	11 595	0	253
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	83 634	60 364	21 869	0	1 401
VERANNE	41 343	34 516	6 205	0	622
VERIN	34 125	25 218	7 451	0	1 284
<b>Total de la collectivité</b>	<b>982 882</b>	<b>539 967</b>	<b>192 622</b>	<b>217 373</b>	<b>28 216</b>
<b>Consommation moyenne par TYPE de branchement</b>	<b>124,24</b>	<b>74,69</b>	<b>407,48</b>	<b>54 343,25</b>	<b>188,11</b>

### Spectre de consommations

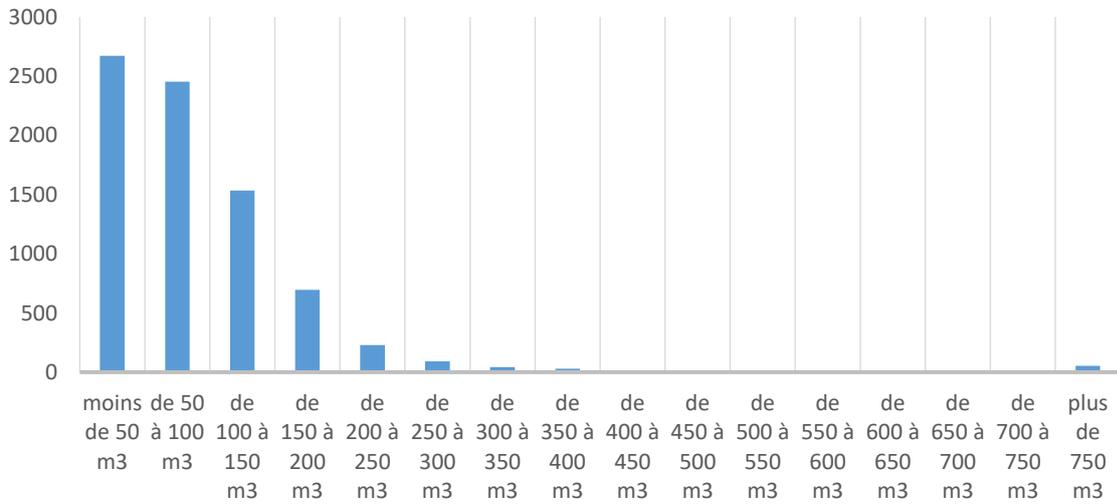
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
Moins de 50 m <sup>3</sup>	59631	2672
De 50 à 100 m <sup>3</sup>	181184	2454
De 100 à 150 m <sup>3</sup>	187375	1535
De 150 à 200 m <sup>3</sup>	117696	696
De 200 à 250 m <sup>3</sup>	50447	228
De 250 à 300 m <sup>3</sup>	24583	91
De 300 à 350 m <sup>3</sup>	14249	44
De 350 à 400 m <sup>3</sup>	11111	30
De 400 à 450 m <sup>3</sup>	5950	14
De 450 à 500 m <sup>3</sup>	6199	13
De 500 à 550 m <sup>3</sup>	3662	6
De 550 à 600 m <sup>3</sup>	1696	3
De 600 à 650 m <sup>3</sup>	3173	5
De 650 à 700 m <sup>3</sup>	2034	3
De 700 à 750 m <sup>3</sup>	737	1
Plus de 750 m <sup>3</sup>	305309	53



## Répartition des consommations par tranche



## Répartition du nombre de branchement par tranche



# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

**Accueil :** 12 RUE DE L'EUROPE ZA DU PLANIL  
42410 PELUSSIN  
Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

**Téléphone :** 04 69 66 35 00 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h

**Dépannage 24h/24 :** 04 69 66 35 08 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2022

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courrier :** TSA 70524  
92894 NANTERRE CEDEX 09

21

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	76,29 €	
Consommation TTC	219,02 €	soit 0,0018 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>295,31 €</b>	
	<b>295,31 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101528990€ RCS Nanterre 339379284 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92136 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR2833379284-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sous réserve d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant et sous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guignacourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera consignée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PELUSSIN	E10IA718672X	015 mm				120	Cons. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	246,32 € HT	<b>259,86 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part Communautaire		Année 2022					29,14	5,50
Abonnement Part SAUR		Année 2022					43,18	5,50
Consommation Consommation Part Communautaire à/c		Année 2022		120	0,5390	64,68		5,50
Consommation Consommation Part Communautaire -		Année 2022		120	0,0700	8,40		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2022		120	0,8410	100,92		5,50

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	33,60 € HT	<b>35,45 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée		Année 2022		120	0,2900	33,60		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>295,31 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 279,92 €  
TVA sur les débits : 15,39 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Numéro de facture <b>Simulation</b>	Référence client *****	Facture du <b>01.07.2021</b>
--	---------------------------	---------------------------------

• Nom du client : \*\*\*\*\*  
• Adresse desservie : \*\*\*\*\*  
**VERIN**

→ **Message**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

→ **Contacts**

-  Gérer votre compte sur internet  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)
-  **Service Clients**  
04 69 66 35 00 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h
-  **Dépannage 24h/24**  
04 69 66 35 08 (prix d'un appel local)
-  TSA 70524  
92894 NANTERRE CEDEX 09
-  **Accueil**  
12 RUE DE L'EUROPE ZA DU PLANI, 42410  
PELUSSIN  
Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

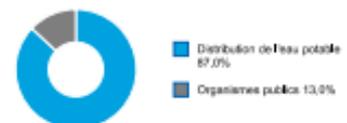
**Votre facture de simulation du 1 juillet 2021**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

	ETC.
Distribution de l'eau potable <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN</b>	237,39
Organismes publics	35,45
<b>Total facture</b>	<b>272,84</b>
	<b>272,84</b>

détail au verso

Répartition de votre facture



**A NE PAS PAYER**

SPÉCIMEN

**A NE PAS PAYER**





FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** VERIN	120 m <sup>3</sup>	281750	015 mm			Conso. simulée

**Votre facture en détail**

	Périodes	Tranches en m <sup>3</sup>	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
<b>► Distribution de l'eau potable</b>					<b>225,01</b>		<b>237,39</b>
<b>Abonnement</b>					<b>69,01</b>		<b>72,81</b>
Part Communauté de Communes	Année 2021				28,00	5,50	
Part SAUR	Année 2021				41,01	5,50	
<b>Consommation</b>					<b>156,00</b>		<b>164,58</b>
Part CCPR (dont Préserv.ressources-Agence Eau)	Année 2021		120	0,4900	58,80	5,50	
Part SAUR	Année 2021		120	0,8100	97,20	5,50	
<b>► Organismes publics</b>					<b>33,60</b>		<b>35,45</b>
<b>Consommation</b>					<b>33,60</b>		<b>35,45</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2021		120	0,2800	33,60	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,67 € / m <sup>3</sup> soit 0,00167 € / litre	HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 14,23 €	<b>Total facture TTC : 272,84 €</b>
	HT soumis à TVA : 258,61 €	TVA sur les débits : 14,23 €	

# NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup>

## Note de calcul de révision du prix

<b>SAUR</b>		Partenaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN						Date : 25/06/2022
		Référence contrat : 420100/01						
Produit : Eau Potable		Type de contrat : Affermage			Type d'encaissement : Société			
<b>Part SAUR</b>								
Prix (HT) à compter du 01/01/2022		Redevance : Abonnement - Part SAUR			K : 1,0643			
Devise : Euro		Date d'actualisation : 18/11/2021						
Prix révisé = [K=1,0643] * Prix de base								
<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>								
Formule de révision : $0,15+0,43 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,2 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0 + 0,09 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,13 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$								
$k = 0,15 + 0,43 * \text{ICHTE-E} / \text{ICHTE-E}_0 + 0,20 * \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0,09 * 010534763 / 010534763_0 + 0,13 * \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$								
Applications des indices : Valeur connue								
<b>K intermédiaire : 1,0643</b>								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/09/2021				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	113,20000	01/03/2021	09/07/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			124,00000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	110,70000	01/05/2021	27/08/2021	MTPB 6153			113,70000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	111,10000	01/04/2021	31/08/2021	SITE INTERNET INSEE			126,90000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	131,30000	01/06/2021	13/08/2021	MTPB 6151			136,40000

Détail du calcul du coefficient de variation							
Résultat = $0,15+0,43 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,2 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0 + 0,09 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,13 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$							
.	0,15						0,15000
.	+ 0,43	x	124 / 113,2				+ 0,47102
.	+ 0,2	x	113,7 / 110,7				+ 0,20542
.	+ 0,09	x	126,9 / 111,1				+ 0,10280
.	+ 0,13	x	136,4 / 131,3				+ 0,13505
.							=====
.							1,06429
<b>K définitif : 1,0643</b>							
CRITERES TARIFAIRES							

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Critère	Prix de base		Prix actualisé		Prix de base		Prix actualisé		
	Valeur	40,57	Prix actualisé	43,18	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	

<b>SAUR</b>		Partenaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN						Date : 25/06/2022
		Référence contrat : 420100/01						
Produit : Eau Potable		Type de contrat : Affermage			Type d'encaissement : Société			
<b>Part SAUR</b>								
Prix (HT) à compter du 01/01/2022		Redevance : Consommation - Part SAUR			K : 1,0643			
Devise : Euro		Date d'actualisation : 02/12/2021						
Prix révisé = [K=1,0643] * Prix de base								
<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>								
Formule de révision : $0,15+0,43 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,2 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0 + 0,09 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,13 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$								
$k = 0,15 + 0,43 * \text{ICHTE-E} / \text{ICHTE-E}_0 + 0,20 * \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0,09 * 010534763 / 010534763_0 + 0,13 * \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$								
Applications des indices : Valeur connue								
<b>K intermédiaire : 1,0643</b>								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/09/2021				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	113,20000	01/03/2021	09/07/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			124,00000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	110,70000	01/05/2021	27/08/2021	MTPB 6153			113,70000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	111,10000	01/04/2021	31/08/2021	SITE INTERNET INSEE			126,90000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	131,30000	01/06/2021	13/08/2021	MTPB 6151			136,40000



Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,43xICHTE/ICHTEo+0,2xTP10A2010/TP10A2010o+0,09x010534763/010534763o+0,13xFSD2/FSD2o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,43	x 124 / 113,2	+ 0,47102
.	+ 0,2	x 113,7 / 110,7	+ 0,20542
.	+ 0,09	x 126,9 / 111,1	+ 0,10280
.	+ 0,13	x 136,4 / 131,3	+ 0,13505
.			-----
.			1,06429

K définitif : 1,0643	
CRITERES TARIFAIRES	
Usage : (Autre):(Agricole):(Installations industrielles)	
Tranche ( m3/an ) définies sur le critère Usage	

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
	1 - Maximum							
Usage	Prix de base	Prix actualisé						
Autre	0,790	0,841	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
	[ 1 , 500 ]		501 - Maximum					
Usage	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Agricole	0,790	0,841	0,395	0,420	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
	[ 1 , 15000 ]		15001 - Maximum					
Usage	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Installations industrielles	0,790	0,841	0,700	0,745	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

<b>SAUR</b>	Partenaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	Date : 25/06/2022
	Référence contrat : 420400/01	
Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
<b>10SConsommation part SAUR .</b>		
Prix (HT) à compter du 01/01/2020		Redevance : Consommation part SAUR
Devise : Euro		Date d'actualisation : 31/01/2020
CRITERES TARIFAIRES		
Tranche ( m3/an ) définies sur le critère Usage		

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	n.r.							





14.

**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



## LES VOLUMES D'EAU

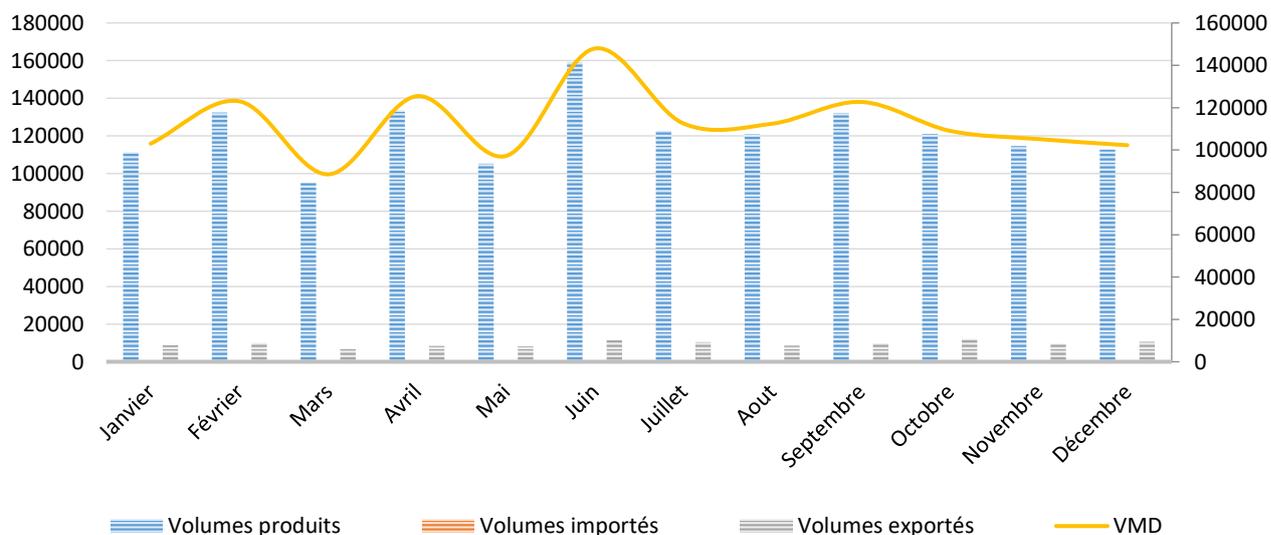
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	1 356 222	1 224 502	-9,7 %
Volume importé	3 999	3 318	-17 %
Volume exporté	118 125	114 188	-3,3 %
Volume mis en distribution	1 242 096	1 113 632	-10,34 %

	2020	2021	Evolution N/N-1
Janvier	96 742	103 013	6,5 %
Février	94 909	123 007	29,6 %
Mars	101 708	88 532	-13 %
Avril	102 406	125 453	22,5 %
Mai	97 488	97 189	-0,3 %
Juin	120 389	147 912	22,9 %
Juillet	122 151	112 563	-7,8 %
Aout	95 855	112 430	17,3 %
Septembre	133 133	122 709	-7,8 %
Octobre	95 205	109 077	14,6 %
Novembre	96 191	105 169	9,3 %
Décembre	85 915	102 265	19 %
<b>Total</b>	<b>1 242 096</b>	<b>1 113 632</b>	<b>-10,34 %</b>

### Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.



## Les volumes produits mensuels par ressource

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

### **Chloration Mont Pilat - VERANNE - PROD 4201 VERANNE MONT PILAT SOURCES CUBUSSON**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	20 908	25 191	20 930	23 696	24 988	23 805	17 021	10 819	7 881	8 399	18 483	15 861	217 982
2021	27 726	24 760	15 486	25 343	30 006	23 894	21 394	18 350	19 302	20 585	20 485	23 365	250 211

### **Production Charreton - ST PIERRE DE BŒUF - PROD 4201 ST PIERRE DE BŒUF CHARRETON**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	6 706	7 306	12 183	8 401	7 720	3 636	10 867	15 541	14 605	16 852	10 738	6 906	121 461
2021	1 570	1 007	4 202	2 371	1 814	9 710	6 982	8 483	8 483	8 042	2 330	2 785	57 779

### **Réservoir de Limone - ROISEY - PROD 4201 Source LIMONE C03**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	9 075	5 673	6 406	4 945	5 965	7 668	3 956	2 006	2 359	4 419	5 400	3 332	61 204
2021	7 510	9 041	5 776	6 518	6 709	9 064	6 723	7 768	4 500	5 662	5 226	8 421	82 918

### **Réservoir Martines - ROISEY - PROD 4201 Les Martines Source C004**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	1 622	1 649	1 247	1 185	1 140	1 350	284	211	252	244	252	244	9 680
2021	252	504	455	504	0	3 851	1 161	1 344	839	1 044	934	1 285	12 173

### **Réservoir Soyère - PELUSSIN - PROD 4201 Sources SOYERES C008**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	193	162	173	129	150	182	166	100	123	122	80	90	1 670
2021	99	110	104	125	124	246	141	195	274	232	165	183	1 998

### **Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale- CHAVANAY - PROD 4201 Puits Nord Petite Gorge**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	5 160	5 342	5 215	5 122	5 207	7 520	6 264	5 298	7 183	5 711	6 419	5 863	70 304
2021	8 120	12 222	9 898	9 437	7 220	7 438	9 985	8 565	11 538	11 279	10 505	8 214	114 421



### Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale- CHAVANAY - PROD 4201 Puits Sud Roche de l'île - Grande Gorge

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	6 486	6 339	6 283	6 780	6 577	9 525	7 814	6 651	9 017	7 119	3 391	2 684	78 666
2021	3 533	7 066	478	7 408	5 667	9 362	7 959	6 770	9 168	8 983	8 409	6 526	81 329

### Station de Champalot - ST PIERRE DE BŒUF - PROD 4201 Exhaure Champalot C001

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	7 600	5 885	7 333	7 848	8 000	11 379	10 100	7 678	9 412	8 263	6 511	6 593	96 602
2021	6 201	7 401	2 151	8 569	6 124	12 802	6 481	8 414	8 317	6 858	7 244	6 333	86 895

### Station de Petite Gorge - CHAVANAY - PROD 4201 REFOULEMENT PETITE GORGE C02

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	2 443	4 202	5 271	7 677	6 055	10 660	12 117	12 311	15 221	10 038	6 128	6 989	99 112
2021	5 316	1 638	0	1	0	65	9	0	0	0	104	31	7 164

### Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE - PROD 4201 PUITES 1 JASSOUX C010

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	4 319	5 895	9 458	10 199	6 483	4 730	23 900	10 626	36 179	12 066	7 164	5 716	136 735
2021	25	15	115	57	78	22	65	36	16	79	832	43	1 383

### Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE - PROD 4201 PUITES 2 JASSOUX C011

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	9 397	12 992	19 024	20 855	22 544	36 979	34 943	31 703	40 334	30 784	38 291	37 184	335 030
2021	26 897	16 472	21 751	37 542	21 382	38 547	22 260	31 018	45 702	31 801	32 314	24 926	350 612

### Station de production Le Truchet - PELUSSIN - PROD 4201 DIRECTION SOYERES C003

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	964	796	753	726	885	1 039	1 187	1 074	2 212	1 136	529	630	11 931
2021	842	1 107	844	804	787	990	783	626	469	407	1 176	1 631	10 466

### Station de production Le Truchet - PELUSSIN - PROD 4201 EAU TRAITEE TRUCHET D002

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	26 659	17 486	12 968	8 101	11 475	9 532	2 409	- 1 065	- 2 165	- 1 132	- 509	- 224	83 535
2021	10 603	22 858	14 898	4 498	13 675	23 336	16 281	11 535	2 123	5 993	5 083	11 701	142 584



## Zone de captages - ST APPOLINARD - PROD 4201 ST APPOLINARD CAPTAGES

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	6 520	6 278	5 752	8 247	1 591	7 865	3 314	3 013	2 957	2 638	2 922	3 256	54 353
2021	5 939	5 938	5 364	7 279	4 494	4 045	3 915	4 046	4 046	3 915	4 046	4 177	57 204

### Les volumes importés mensuels par ressource

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

### Regard cpt C19 achat COL DE GRENOUZE - LA CHAPELLE VILLARS - IMPORT 4201 Monts Lyonnais Grenouze C019

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	212	181	206	308	236	307	397	308	461	546	544	372	4 078
2021	380	436	326	241	214	344	266	243	264	262	258	252	3 486



## **Les volumes exportés mensuels par ressource**

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

### **Exportation vers la Cne de Chavanay - CHAVANAY - EXPORT 4201 vers CHAVANAY**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	9 070	8 150	9 050	9 210	9 020	13 120	9 890	7 950	10 200	9 400	7 890	7 260	110 210
2021	8 260	9 320	6 410	7 700	7 800	10 570	10 010	8 010	9 130	11 620	9 070	10 160	108 060

### **Regard compteur C20 VEG Mont du Lyonnais le plomb Pf - VERIN - EXPORT 4201 Monts du Lyonnais Le Plomb C020**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	187	186	243	254	281	317	337	285	399	339	103	168	3 099
2021	174	195	158	199	209	310	235	230	198	242	185	156	2 491

### **Rgd cpt C06 vente Limony Lacour basse - ST PIERRE DE BŒUF - EXPORT 4201 Lacour Basse St Pierre vers Limony C006**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	261	184	235	245	233	272	321	205	287	253	198	192	2 886
2021	200	209	183	241	161	339	157	217	222	196	216	197	2 538

### **Rgd cpt C07 vente Limony lacour haute - ST PIERRE DE BŒUF - EXPORT 4201 Lacour Haut St Pierre vers Limony C007**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	213	157	175	313	203	288	249	188	221	217	170	170	2 564
2021	177	174	165	197	130	305	121	159	177	161	149	141	2 056

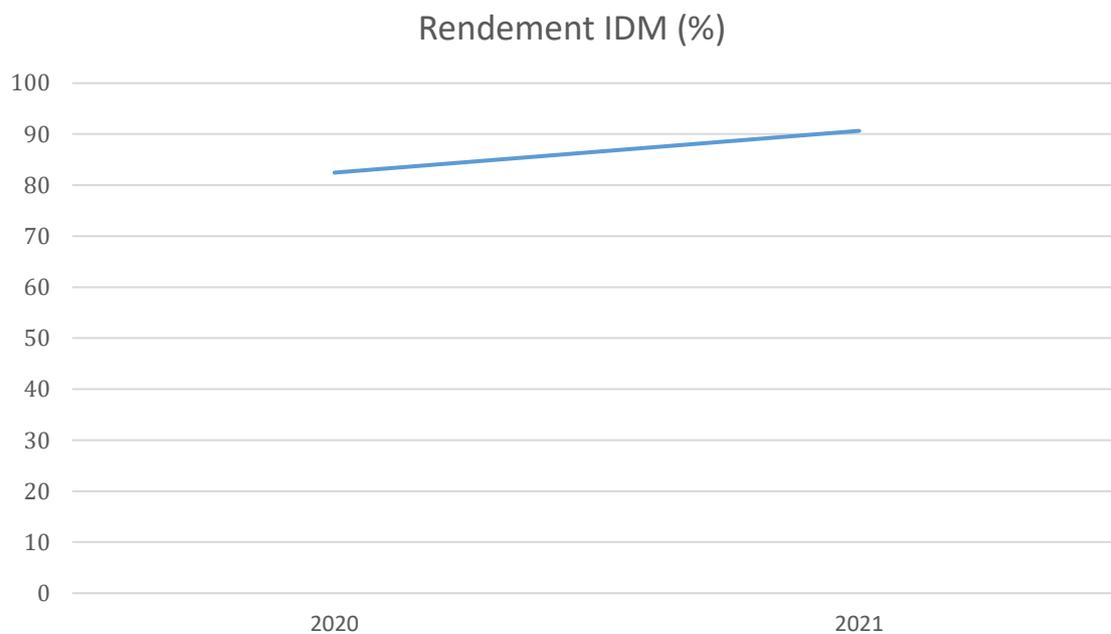


## LES INDICATEURS

### Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	1 356 222	1 224 502	-9,7 %
Volume acheté en gros	3 999	3 318	-17 %
Volume vendu en gros	118 125	114 188	-3,3 %
Volume consommé autorisé	1 004 429	998 904	-0,6 %
Rendement IDM (%)	82,45	90,64	10 %

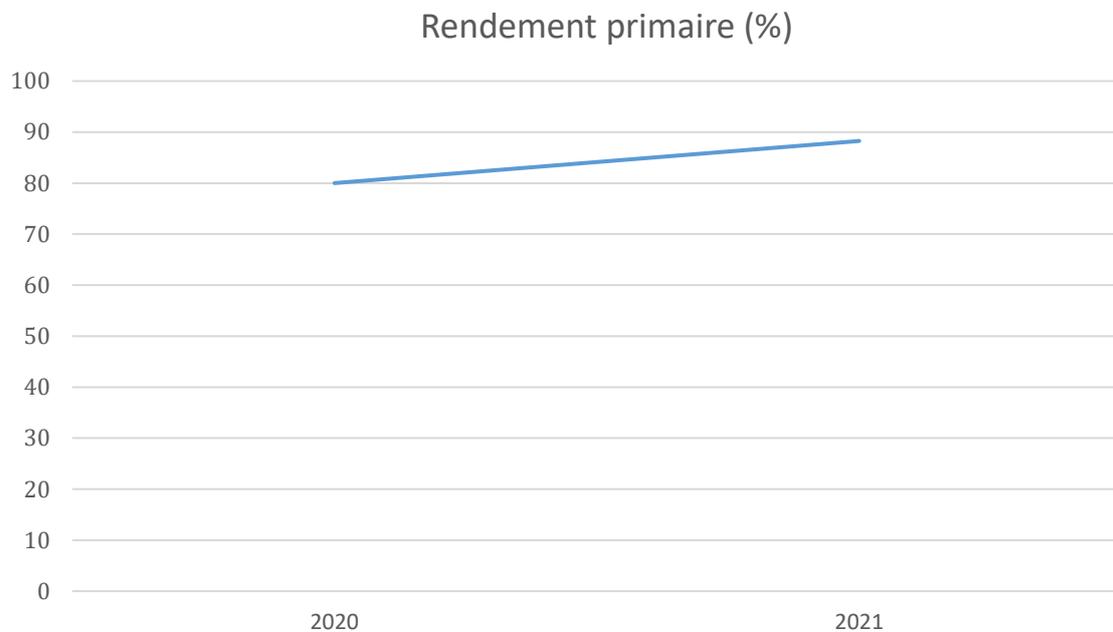




## Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{V_{\text{Volume mis en distribution}}}$$

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	1 356 222	1 224 502	-9,7 %
Volume acheté en gros	3 999	3 318	-17 %
Volume vendu en gros	118 125	114 188	-3,3 %
Volume mis en distribution	1 242 096	1 113 632	-10,3 %
Volume consommé	990 715	982 882	-0,79 %
Rendement primaire (%)	79,76	88,26	10,7 %

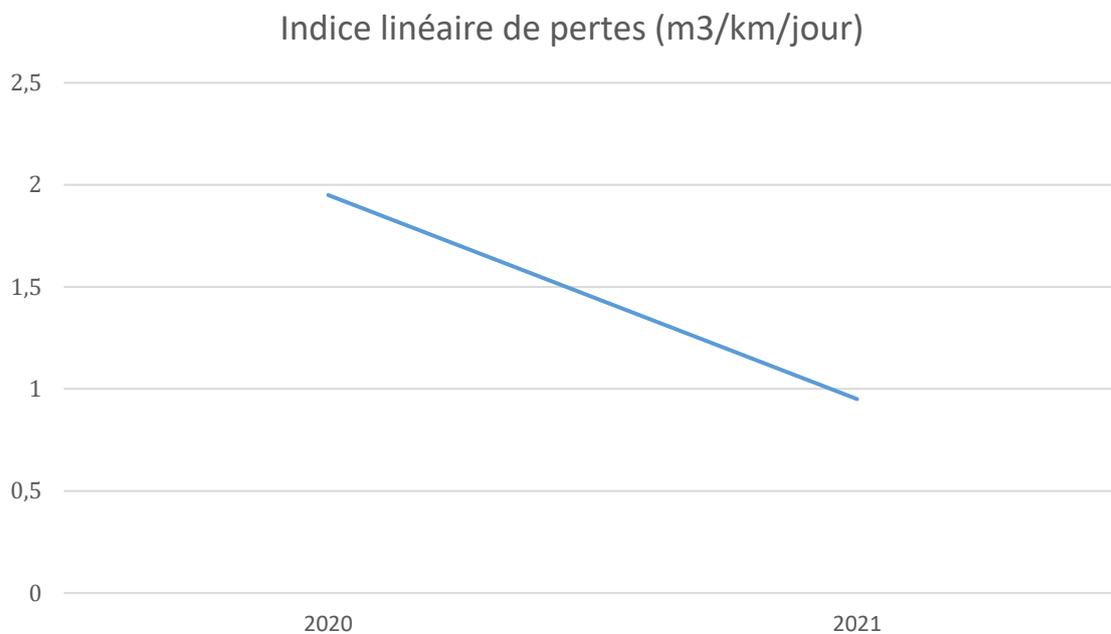




## **Indice Linéaire de pertes**

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	1 356 222	1 224 502	-9,7 %
Volume acheté en gros	3 999	3 318	-17 %
Volume vendu en gros	118 125	114 188	-3,3 %
Volume mis en distribution	1 242 096	1 113 632	-10,3 %
Volume consommé autorisé	1 004 429	998 904	-0,6 %
Linéaire du réseau	333	332	-0,3 %
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	1,95	0,95	-51,3 %



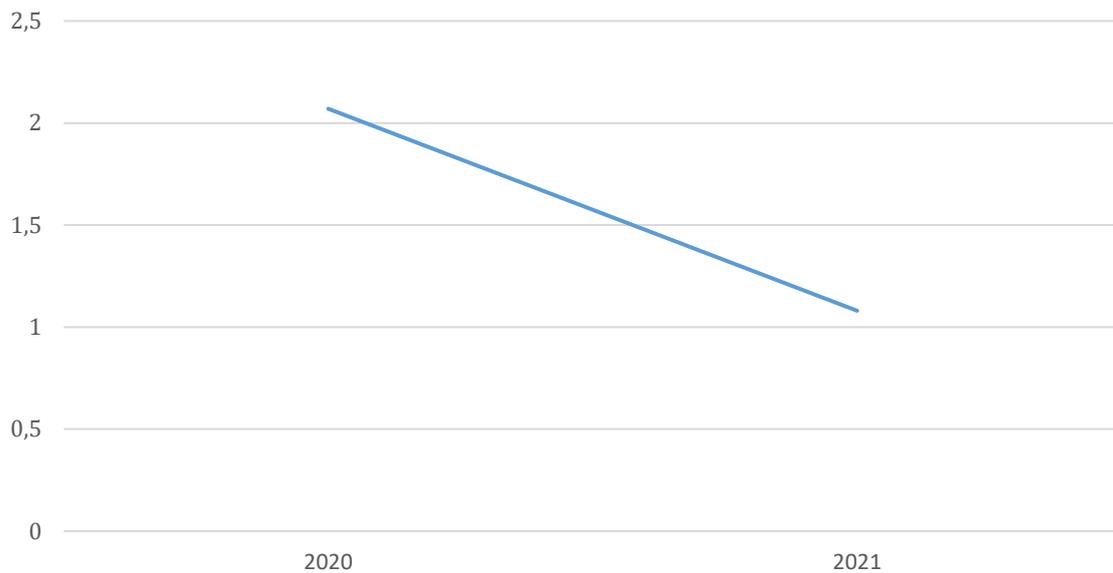


## **Indice Linéaire de volume non compté**

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	1 356 222	1 224 502	-9,7 %
Volume acheté en gros	3 999	3 318	-17 %
Volume vendu en gros	118 125	114 188	-3,3 %
Volume mis en distribution	1 242 096	1 113 632	-10,3 %
Volume consommé	990 715	982 882	-0,8 %
Linéaire du réseau	333	332	-0,3 %
Indice linéaire de volume non compté	2,07	1,08	-47,8%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)



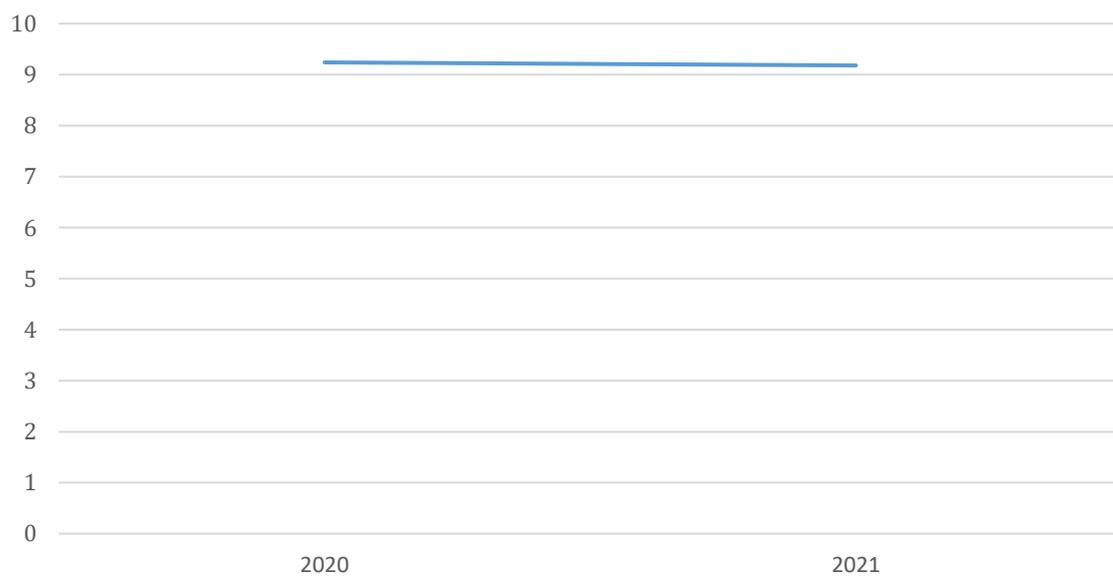


## **Indice Linéaire de consommation**

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	1 356 222	1 224 502	-9,7 %
Volume acheté en gros	3 999	3 318	-17 %
Volume vendu en gros	118 125	114 188	-3,3 %
Volume mis en distribution	1 242 096	1 113 632	-10,3 %
Volume consommé autorisé	1 004 429	998 904	-0,6 %
Linéaire du réseau	333	332	-0,3 %
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	9,24	9.18	- 0.6 %

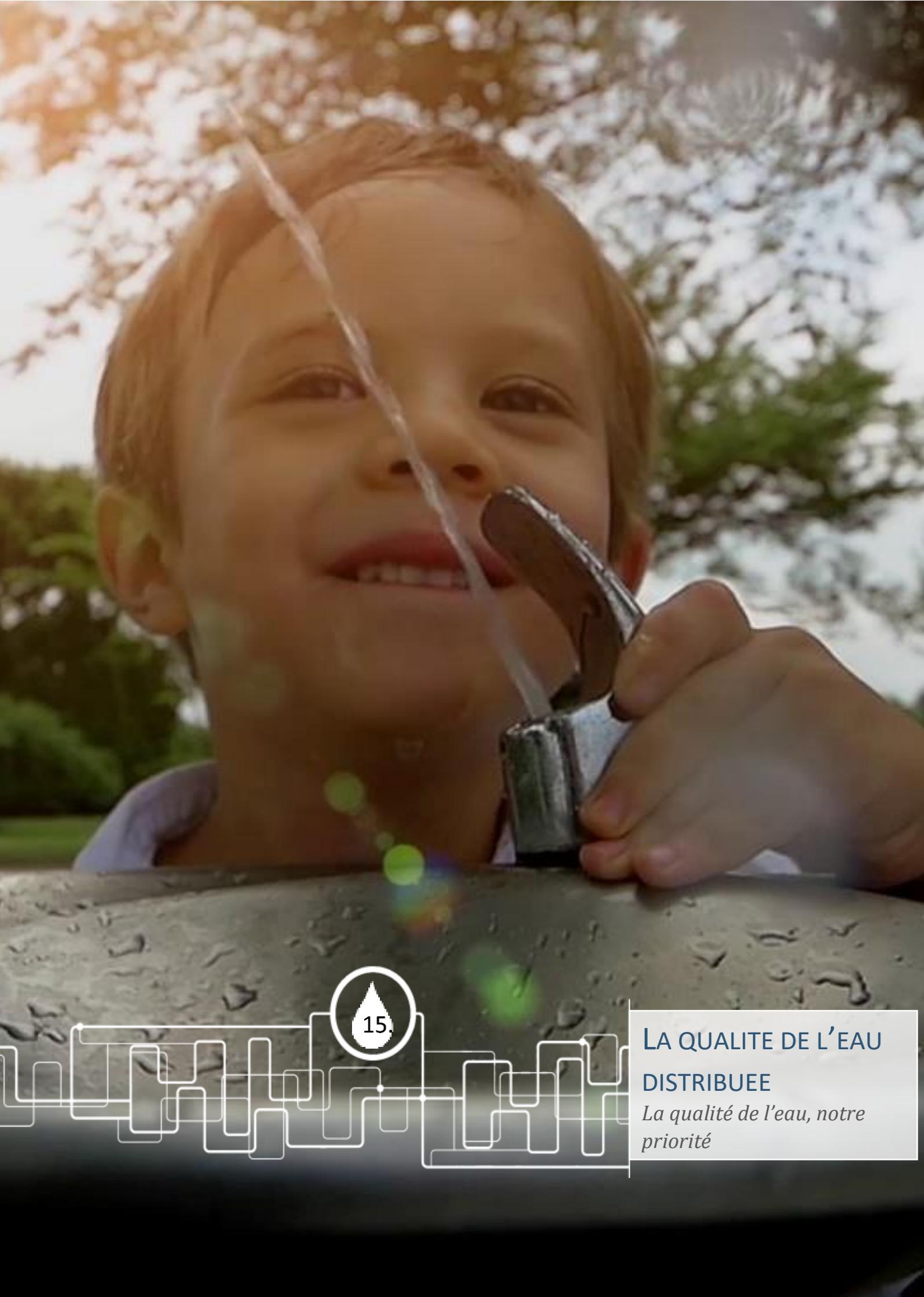
Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)



## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2020	2021
Captage Le Malatras - PELUSSIN	0	32
Chloration Mont Pilat - VERANNE	774	3 969
Pompage route de L'Ardèche - MACLAS	34 475	36 254
PR Grand Val eaux pluviales - CHAVANAY	603	826
Production Charreton - ST PIERRE DE BŒUF	171 015	90 949
Puits de Petite Gorge 1 - CHAVANAY	18 984	15 144
Puits Nord Petite Gorge - CHAVANAY	874	667
Puits Sud Roche de l'île - CHAVANAY	19 743	15 052
Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	20 434	38 534
Réservoir Chazeau - MALLEVAL	866	612
Réservoir de Limone - ROISEY	1 712	1 479
Réservoir et pompage Paradis - VERANNE	3 373	2 653
Réservoir et reprise La Vinarie refoule La Freta - CHUYER	29 334	30 248
Réservoir et reprise Les Croix - PELUSSIN	15 406	2 852
Réservoir et Station de reprise de Périgneux - CHUYER	107 466	74 433
Réservoir et station reprise Pilherbe - CHUYER	7 337	11 494
Réservoir Freta - LA CHAPELLE VILLARS	1 457	3 938
Réservoir Le Tout - VERANNE	461	562
Réservoir l'Ollagnière - PELUSSIN	310	429
Réservoir Martines - ROISEY	299	206
Réservoir Nurieux - VERANNE	2 471	- 1 784
Réservoir Soyère - PELUSSIN	- 8	1 399
Réservoir Valette - ROISEY	525	1 298
Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale- CHAVANAY	2 256	1 719
Station de Champalot - ST PIERRE DE BŒUF	34 186	51 348
Station de Petite Gorge - CHAVANAY	135 648	91 982
Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	624 924	469 736
Station de production Le Truchet - PELUSSIN	54 926	49 280
Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	29 156	16 210
Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	2 857	912
Station de reprise L'Ollagnière ref eau qui bruit - PELUSSIN	2 285	2 333
Surpresseur Cubusson - VERANNE	5 825	12 961
Surpresseur Le Bourg - VERANNE	2 466	- 290
Traitement sur réseau de Sagnemorte - ROISEY	913	761
<b>Total</b>	<b>1 333 353</b>	<b>1 028 198</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie



**LA QUALITE DE L'EAU  
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	9	9
Physico-chimique	29	97
Nombre total d'échantillons	29	97

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	37	37	100	2	2	100
Physico-chimique	39	38	97	13	13	100
Nombre total d'échantillons	39	38	97	13	13	100

### Détail des non-conformités sur l'eau point de mise en distribution

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Turbidité Formazine Néphélométrique	ARS	19/08/21	Réseau communal - 4289000101 - CHAVANAY	NFU	1	2,1	PILAT RHODANIEN - Chavanay - Bâche Sud St Pierre de Bœuf

### Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

A réception de cette non-conformité, un recontrôle a permis d'attester de la parfaite conformité de l'eau mise en distribution. SAUR n'a pas identifié d'incident particulier permettant d'expliquer la mesure du 19 août.



## L'EAU DISTRIBUEE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	68	67	98	42	42	100
Physico-chimique	71	71	100	67	67	100
Nombre total d'échantillons	71	70	98	67	67	100

### Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Escherichia coli (E. coli)	ARS	12/10/21	Réseau communal - 4202000101 - PELUSSIN	N/100 ml	0	2	PILAT RHODANIEN - Pélussin - Hameau Soyère

### Commentaire sur l'eau distribuée

A réception de cette non-conformité, une inspection au niveau du réservoir ainsi qu'un renforcement de la désinfection a été mis en place. Le contre prélèvement réalisé par la suite a permis d'attester du retour la conformité de l'eau distribuée.



16.

LES INDICATEURS DE  
PERFORMANCE  
*Garantir la performance  
de votre réseau*



## DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.239	91,15%	14
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		303	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		332,408	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.241	79,56%	12
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		264,464	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		332,408	
<b>Total Partie B :</b>		<b>26</b>	
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	NON	0
<b>Total Partie C :</b>		<b>60</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>101</b>	



17.

## LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Maclas	Réservoir Thorée - MACLAS	Cuve Maclas - Thoree gauche	30/09/21
Pélussin	Réservoir Brondelles - PELUSSIN	Brondelles	25/05/21
Pélussin	Réservoir L'Eau Qui Bruit - PELUSSIN	Eau Qui Bruit	25/05/21
Pélussin	Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	Cuve Collonges	09/03/21
Roisey	Captage et réservoir de Sagnemorte - ROISEY	Cuve Sagnemorte	22/04/21
Roisey	Réservoir Martines - ROISEY	Cuve Martines	04/03/21
Roisey	Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	Cuve La Chaize	09/03/21
Saint-Appolinard	Réservoir et surpresseur Mérigneux - ST APPOLINARD	Cuve Saint-Appolinard - Mérigneux	10/06/21
Saint-Appolinard	Réservoir et surpresseur Mérigneux - ST APPOLINARD	Cuve Saint-Appolinard - Mérigneux	15/06/21
Saint-Appolinard	Réservoir et surpresseur Mérigneux - ST APPOLINARD	Cuve Saint-Appolinard - Mérigneux	08/06/21
Véranne	Réservoir et pompage Paradis - VERANNE	Cuve Véranne - Paradis centre	28/09/21
Véranne	Réservoir et pompage Paradis - VERANNE	Cuve Véranne - Paradis droite	27/09/21
Véranne	Réservoir et pompage Paradis - VERANNE	Cuve Véranne - Paradis gauche	28/09/21
Véranne	Réservoir Le Tout - VERANNE	Cuve Véranne - Le Tout droite	28/09/21
Véranne	Réservoir Le Tout - VERANNE	Cuve Véranne - Le Tout gauche	27/09/21
Véranne	Réservoir Nurieux - VERANNE	Cuve Véranne - Nurieux	30/09/21
Véranne	Surpresseur Cubusson - VERANNE	Bâche Véranne - Cubusson	03/05/21

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Bessey	09/02/21	42018RE00001,Réseau communal de Bessey - 4204000101	2591	0
Bessey	10/02/21	42018RE00001,Réseau communal de Bessey - 4204000101	0	0
Bessey	10/02/21	42018RE00001,Réseau communal de Bessey - 4204000101	1450	0
Bessey	11/02/21	42018RE00001,Réseau communal de Bessey - 4204000101	678	0
Bessey	17/02/21	42018RE00001,Réseau communal de Bessey - 4204000101	121	1
Chavanay	30/12/21	0,42056,42410,CHAVANAY,FRANCE	1555	0
Chavanay	31/12/21	0,42056,42410,CHAVANAY,FRANCE	1050	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Chuyer	29/01/21	42064RE00001,Réseau communal de Chuyer - 4202000101	1689	2
Chuyer	18/08/21	42064RE00001,Réseau communal de Chuyer - 4202000101	650	0
Chuyer	15/10/21	42064RE00001,Réseau communal de Chuyer - 4202000101	400	0
Chuyer	21/10/21	42064RE00001,Réseau communal de Chuyer - 4202000101	2525	1
Chuyer	21/10/21	0,42410,CHUYER,France	500	1
Chuyer	29/10/21	0,42410,CHUYER,FRANCE	11	0
Chuyer	04/11/21	0,42410,CHUYER,FRANCE	16161	0
La Chapelle-Villars	12/01/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	3375	5
La Chapelle-Villars	13/01/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	15289	7
La Chapelle-Villars	22/01/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	2000	0
La Chapelle-Villars	25/03/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	16483	1
La Chapelle-Villars	06/05/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	2	1
La Chapelle-Villars	18/06/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	111	0
La Chapelle-Villars	05/08/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	1112	1
La Chapelle-Villars	10/08/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101	111	0
La Chapelle-Villars	21/12/21	15 Chemin de la Mourlarie,42051,42410,La Chapelle-Villars	100	1
Maclas	14/01/21	42129RE00001,Réseau communal de Maclas - 4201000001	894	2
Maclas	28/01/21	42129RE00001,Réseau communal de Maclas - 4201000001	1814	2
Maclas	02/04/21	42129RE00001,Réseau communal de Maclas - 4201000001	1	1
Maclas	22/04/21	42129RE00001,Réseau communal de Maclas - 4201000001	272	3
Maclas	30/09/21	20 Route de Véranne,42520,Maclas	200	0
Malleval	11/02/21	42132RE00003,Réseau communal de Malleval - 4201000001	450	0
Pélussin	02/03/21	42168RE00001,Réseau communal de Pélussin - 4202000101	369	1
Pélussin	12/03/21	42168RE00001,Réseau communal de Pélussin - 4202000101	0	0
Pélussin	25/03/21	42168RE00001,Réseau communal de Pélussin - 4202000101	144	1
Pélussin	07/06/21	42168RE00001,Réseau communal de Pélussin - 4202000101	0	0
Saint-Michel-sur-Rhône	22/01/21	42265RE00001,Réseau communal de Saint-Michel-sur-Rhône - 4202000101	2000	0
Saint-Michel-sur-Rhône	11/08/21	42265RE00001,Réseau communal de Saint-Michel-sur-Rhône - 4202000101	1200	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Véranne	01/04/21	42326RE00002,Réseau communal de Véranne - 4201000001	1528	1

### Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Bessey	2
Chavanay	3
Chuyer	5
La Chapelle-Villars	3
Pélussin	6
Roisey	1
Saint-Pierre-de-Bœuf	1
Vérin	1
<b>Total</b>	<b>22</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Bessey	Fonte	100	04/03/21	798 Route Vignemale,42520,Malleval
Bessey	Fonte	100	24/11/21	Bessey,42018,42520,Bessey
Chavanay	Pvc	40	15/06/21	62 La Loge,42410,Chavanay
Chavanay	Pvc	40	02/07/21	28 La Loge,42410,Chavanay
Chavanay	Pvc	40	27/08/21	62 La Loge,42410,Chavanay
Chuyer	Fonte	125	13/01/21	7 Route du Col,42410,Chuyer
Chuyer	Fonte	125	28/01/21	5 Route du Col,42410,Chuyer
Chuyer	Pvc	75	07/04/21	3 Place de la Mairie,42410,Chuyer
Chuyer	Inconnu	0	28/07/21	3 Chemin des Parées,42410,Chuyer
Chuyer	-	-	15/10/21	42064RE00001,Réseau communal de Chuyer - 4202000101
La Chapelle-Villars	Fonte	100	14/01/21	145 Allée des Chataigniers,42410,La Chapelle-Villars
La Chapelle-Villars	Pvc	90	14/01/21	145 Allée des Chataigniers,42410,La Chapelle-Villars
La Chapelle-Villars	Pvc	50	30/03/21	Chemin des Chenes,42410,La Chapelle-Villars
La Chapelle-Villars	Pvc	50	22/12/21	683 Route du Col de Grenouze,42051,42410,La Chapelle-Villars
Pélussin	Fonte	125	29/03/21	8 Lieu Dit la Scie,42410,Pélussin
Pélussin	Pvc	50	14/05/21	4 Lieu Dit la Bunacharie,42410,Pélussin
Pélussin	Fonte	80	27/05/21	2 Allée des Bleuets,42410,Pélussin
Pélussin	Pvc	63	08/09/21	22 Lieu Dit Soyere,42410,Pélussin
Pélussin	Fonte	60	15/12/21	1 Route des Brondelles,42168,42410,Pélussin
Pélussin	Fonte	80	24/12/21	Allée des Bleuets,42168,42410,Pélussin
Roisey	Pvc	50	04/11/21	0,42520,ROISEY,FRANCE
Saint-Pierre-de-Bœuf	Fonte	100	10/11/21	0,42520,SAINT-PIERRE-DE-BCEUF,FRANCE
Vérin	Pvc	25	06/07/21	88 Impasse de l'Oliviere,42410,Vérin



## Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Bessey	1
La Chapelle-Villars	2
Maclas	4
Malleval	1
Pélussin	3
Saint-Michel-sur-Rhône	1
Saint-Pierre-de-Bœuf	1
Vérin	2
<b>Total</b>	<b>15</b>

## Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Bessey	13/07/21	Rue des Jardins,42520,Bessey
La Chapelle-Villars	03/06/21	748bis Chemin du Coin,42410,La Chapelle-Villars
La Chapelle-Villars	09/08/21	971 Chemin de la Mourlarie,42410,La Chapelle-Villars
Maclas	20/01/21	56 Route de Lupé,42520,Maclas
Maclas	26/01/21	42 b Impasse de la Bruyere,42520,Maclas
Maclas	27/04/21	65 Impasse des Pres,42520,Maclas
Maclas	01/06/21	7 Route de Saint-Appolinard,42520,Maclas
Malleval	31/03/21	696 Route du Bourg,42520,Malleval
Pélussin	01/09/21	6 Chemin du Moulin à Vent,42410,Pélussin
Pélussin	09/12/21	0,42168,42410,PELUSSIN,FRANCE
Pélussin	16/12/21	0,42168,42410,PELUSSIN,FRANCE
Saint-Michel-sur-Rhône	19/07/21	42265RE00001,Réseau communal de Saint-Michel-sur-Rhône - 4202000101
Saint-Pierre-de-Bœuf	01/06/21	9 Lot les Balcons du Soleil,42520,Saint-Pierre-de-Bœuf
Vérin	29/03/21	275 Ruelle du Porche,42410,Vérin
Vérin	07/06/21	2261 Lieu Dit Rochebret,42410,Vérin

## Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Bessey	Purge de réseau	1
Chavanay	Purge de réseau	6
Chuyer	Manoeuvre de vannes	2
La Chapelle-Villars	Manoeuvre de vannes	1
Maclas	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Malleval	Manoeuvre de vannes	1
Malleval	Purge de réseau	3
Roisey	Manoeuvre de vannes	2
Saint-Michel-sur-Rhône	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Saint-Pierre-de-Bœuf	Manoeuvre de vannes	2
Véranne	Manoeuvre de vannes	3
Véranne	Purge de réseau	1
<b>Total</b>		<b>24</b>



## Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Bessey	Purge de réseau	20/01/21	42018RE00001,Réseau communal de Bessey - 4204000101
Chavanay	Purge de réseau	04/01/21	2 Izeras,42410,Chavanay
Chavanay	Purge de réseau	19/01/21	42056RE00002,Réseau communal de Chavanay - 4204000101
Chavanay	Purge de réseau	14/04/21	18 Les Vessettes,42410,Chavanay
Chavanay	Purge de réseau	15/04/21	18 Les Vessettes,42410,Chavanay
Chavanay	Purge de réseau	14/11/21	0,42410,CHAVANAY,FRANCE
Chavanay	Purge de réseau	16/11/21	0, LA LOGE,42410,Chavanay,FRANCE
Chuyer	Manoeuvre de vannes	12/01/21	42064RE00001,Réseau communal de Chuyer - 4202000101
Chuyer	Manoeuvre de vannes	28/09/21	1 Lieu Dit Montant,42410,Chuyer
La Chapelle-Villars	Manoeuvre de vannes	13/01/21	42051RE00001,Réseau communal de La Chapelle-Villars - 4202000101
Maclas	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	17/05/21	Quartier de l'Avenir,42520,Maclas
Malleval	Purge de réseau	20/01/21	42132RE00002,Réseau communal de Malleval - 4204000101
Malleval	Purge de réseau	13/04/21	Chemin de Perrin,42520,Malleval
Malleval	Purge de réseau	14/04/21	Chemin de Perrin,42520,Malleval
Malleval	Manoeuvre de vannes	17/06/21	42132RE00003,Réseau communal de Malleval - 4201000001
Roisey	Manoeuvre de vannes	18/05/21	42191RE00001,Réseau communal de Roisey - 4204000101
Roisey	Manoeuvre de vannes	18/06/21	42191RE00001,Réseau communal de Roisey - 4204000101
Saint-Michel-sur-Rhône	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/07/21	920 Chemin de l'Arnaude,42410,Saint-Michel-sur-Rhône
Saint-Pierre-de-Bœuf	Manoeuvre de vannes	17/05/21	334 Chemin du Biez,42520,Saint-Pierre-de-Bœuf
Saint-Pierre-de-Bœuf	Manoeuvre de vannes	08/09/21	42272RE00003,Réseau communal de Saint-Pierre-de-Bœuf - 4201000001
Véranne	Purge de réseau	01/09/21	42326RE00002,Réseau communal de Véranne - 4201000001
Véranne	Manoeuvre de vannes	23/09/21	301 Chemin de Paradis,42520,Véranne
Véranne	Manoeuvre de vannes	24/09/21	443 Rue de la Serve,42520,Véranne
Véranne	Manoeuvre de vannes	29/09/21	2241 Route de Colombier,42520,Véranne



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
-	3	0	3
Chavanay	6	0	6
Chuyer	3	0	3
La Chapelle-Villars	1	0	1
Maclas	1	0	1
Pélussin	9	0	9
Roisey	5	0	5
Saint-Michel-sur-Rhône	4	0	4
Saint-Pierre-de-Bœuf	11	1	12
Véranne	7	0	7
Vérin	1	0	1
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>52</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
-	Réservoir Martines - ROISEY	Poires de niveau * 2	14/07/21	Curatif
-	Réservoir Freta - LA CHAPELLE VILLARS	Poire de niveau	14/07/21	Curatif
-	Station de production Le Truchet - PELUSSIN	Automate	23/11/21	Curatif
Chavanay	Station de Petite Gorge - CHAVANAY	Armoire électrique	06/01/21	Curatif
Chavanay	Station de Petite Gorge - CHAVANAY	Ballon sous pression	28/01/21	Curatif
Chavanay	Station de Petite Gorge - CHAVANAY	Recepteur radio	21/05/21	Curatif
Chavanay	Station de Petite Gorge - CHAVANAY	Télésurveillance	26/05/21	Curatif
Chavanay	Station de Petite Gorge - CHAVANAY	Vanne motorisée	10/08/21	Curatif
Chavanay	Puits Sud Roche de l'île - CHAVANAY	Armoire électrique	07/12/21	Curatif
Chuyer	Réservoir et station reprise Pilherbe - CHUYER	Télésurveillance	04/01/21	Curatif
Chuyer	Réservoir et station reprise Pilherbe - CHUYER	Vannes *3	30/09/21	Curatif
Chuyer	Réservoir et station reprise Pilherbe - CHUYER	Télésurveillance	27/12/21	Curatif
La Chapelle-Villars	Réservoir Freta - LA CHAPELLE VILLARS	Chloromètre	31/03/21	Curatif
Maclas	Pompage route de L'Ardèche - MACLAS	Télésurveillance	18/01/21	Curatif
Pélussin	Réservoir Le Montant - PELUSSIN	Télésurveillance	04/01/21	Curatif
Pélussin	Station de production Le Truchet - PELUSSIN	Télésurveillance	03/02/21	Curatif



Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Pélussin	Captage Le Malatras - PELUSSIN	Captage Le Malatras - PELUSSIN	01/03/21	Curatif
Pélussin	Captage Le Malatras - PELUSSIN	Captage Le Malatras - PELUSSIN	01/03/21	Curatif
Pélussin	Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	Télesurveillance	26/05/21	Curatif
Pélussin	Réservoir L'Eau Qui Bruit - PELUSSIN	Capteur de niveau	13/07/21	Curatif
Pélussin	Réservoir L'Eau Qui Bruit - PELUSSIN	Interrupteur à flotteur	13/07/21	Curatif
Pélussin	Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	Armoire électrique	20/09/21	Curatif
Pélussin	Station de production Le Truchet - PELUSSIN	Vanne motorisée DN100 (eau brute)	20/09/21	Curatif
Roisey	Réservoir Martines - ROISEY	Poires de niveau * 2	19/03/21	Curatif
Roisey	Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	Télesurveillance	02/04/21	Curatif
Roisey	Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	Manostat *2	02/06/21	Curatif
Roisey	Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	Vanne électrique	27/08/21	Curatif
Roisey	Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	Régulateur de niveau DN80	28/10/21	Curatif
Saint-Michel-sur-Rhône	Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	Pompe 2 perigneux	19/02/21	Curatif
Saint-Michel-sur-Rhône	Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	Télesurveillance	01/04/21	Curatif
Saint-Michel-sur-Rhône	Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	Vannes	16/06/21	Curatif
Saint-Michel-sur-Rhône	Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	Armoire électrique generale	24/11/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Réservoir de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	Télégestion + panneaux solaires	04/01/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charretton - ST PIERRE DE BŒUF	Télesurveillance	18/01/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charretton - ST PIERRE DE BŒUF	Télesurveillance	19/01/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	Pompe 2	25/01/21	Préventif
Saint-Pierre-de-Bœuf	station de Champalot - ST PIERRE DE BŒUF	Vanne syndicale	31/03/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	Ballon sous pression	12/06/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	23/07/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charretton - ST PIERRE DE BŒUF	Pompe 3 refoulement	15/11/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charretton - ST PIERRE DE BŒUF	Armoire De Commande 1/2	08/12/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charretton - ST PIERRE DE BŒUF	Moteur Vanne Interco	08/12/21	Curatif
Saint-Pierre-de-Bœuf	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	Pompe 1	20/12/21	Curatif



Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Saint-Pierre-de-Bœuf	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	Télégestion	27/12/21	Curatif
Véranne	Réservoir et pompage Paradis - VERANNE	Télésurveillance	12/01/21	Curatif
Véranne	Réservoir Le Tout - VERANNE	Télésurveillance	12/01/21	Curatif
Véranne	Réservoir Nurieux - VERANNE	Télésurveillance	19/01/21	Curatif
Véranne	Surpresseur Le Bourg - VERANNE	Télésurveillance	19/01/21	Curatif
Véranne	Surpresseur Cubusson - VERANNE	Télésurveillance	19/01/21	Curatif
Véranne	Réservoir et pompage Paradis - VERANNE	Vanne bypass réseau source et distribution	09/07/21	Curatif
Véranne	Surpresseur Cubusson - VERANNE	Télésurveillance	27/08/21	Curatif
Vérin	Réservoir - VERIN	Emetteur radio	11/10/21	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Chavanay	PR Grand Val eaux pluviales - CHAVANAY	PR Grand Val eaux pluviales - CHAVANAY	15/03/21
Chavanay	Puits Sud Roche de l'île - CHAVANAY	Puits Sud Roche de l'île - CHAVANAY	16/03/21
Chavanay	Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale- CHAVANAY	Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale- CHAVANAY	16/03/21
Chavanay	Puits Nord Petite Gorge - CHAVANAY	Puits Nord Petite Gorge - CHAVANAY	16/03/21
Chavanay	Station de Petite Gorge - CHAVANAY	Station de Petite Gorge - CHAVANAY	16/03/21
Chavanay	Puits de Petite Gorge 1 - CHAVANAY	Puits de Petite Gorge 1 - CHAVANAY	16/03/21
Chavanay	Puits de Petite Gorge 1 - CHAVANAY	Puits de Petite Gorge 1 - CHAVANAY	16/03/21
Chuyer	Réservoir et Station de reprise de Périgneux - CHUYER	Réservoir et Station de reprise de Périgneux - CHUYER	01/03/21
Chuyer	Réservoir et station reprise Pilherbe - CHUYER	Réservoir et station reprise Pilherbe - CHUYER	01/03/21
Chuyer	Réservoir et reprise La vinarie refoule La Freta - CHUYER	Réservoir et reprise La vinarie refoule La Freta - CHUYER	01/03/21
La Chapelle-Villars	Réservoir Freta - LA CHAPELLE VILLARS	Réservoir Freta - LA CHAPELLE VILLARS	01/03/21
Malleval	Réservoir Chazeau - MALLEVAL	Réservoir Chazeau - MALLEVAL	02/03/21
Pélussin	Réservoir l'Ollagnière - PELUSSIN	Réservoir l'Ollagnière - PELUSSIN	01/03/21
Pélussin	Réservoir et reprise Les Croix - PELUSSIN	Réservoir et reprise Les Croix - PELUSSIN	01/03/21
Pélussin	Station de production Le Truchet - PELUSSIN	Station de production Le Truchet - PELUSSIN	01/03/21
Pélussin	Station de reprise L'Ollagnière ref eau qui bruit - PELUSSIN	Station de reprise L'Ollagnière ref eau qui bruit - PELUSSIN	01/03/21
Pélussin	Réservoir Soyère - PELUSSIN	Réservoir Soyère - PELUSSIN	01/03/21
Pélussin	Prise d'eau La Scie - PELUSSIN	Prise d'eau La Scie - PELUSSIN	02/03/21
Pélussin	Prise d'eau La Scie - PELUSSIN	Prise d'eau La Scie - PELUSSIN	02/03/21



Pélussin	Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	Station de reprise et réservoir Collonges - PELUSSIN	15/03/21
Roisey	Traitement sur réseau de Sagnemorte - ROISEY	Traitement sur réseau de Sagnemorte - ROISEY	02/03/21
Roisey	Réservoir Martines - ROISEY	Réservoir Martines - ROISEY	02/03/21
Roisey	Réservoir de Limone - ROISEY	Réservoir de Limone - ROISEY	02/03/21
Roisey	Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	Station de reprise et réservoir La Chaize Haute - ROISEY	02/03/21
Saint-Michel-sur-Rhône	Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	15/03/21
Saint-Pierre-de-Bœuf	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	Reprise de Chezenas - ST PIERRE DE BŒUF	02/03/21
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charreton - ST PIERRE DE BŒUF	Production Charreton - ST PIERRE DE BŒUF	02/03/21
Saint-Pierre-de-Bœuf	station de Champalot - ST PIERRE DE BŒUF	station de Champalot - ST PIERRE DE BŒUF	16/03/21
Véranne	Réservoir Nurieux - VERANNE	Réservoir Nurieux - VERANNE	02/03/21
Véranne	Chloration Mont Pilat - VERANNE	Chloration Mont Pilat - VERANNE	02/03/21
Véranne	Surpresseur Le Bourg - VERANNE	Surpresseur Le Bourg - VERANNE	02/03/21

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Chavanay	Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale- CHAVANAY	Monorail	16/03/21
Chavanay	Stat reprise réservoir Grande Gorge Bâche Centrale- CHAVANAY	Monorail	16/03/21
Chuyer	Réservoir et reprise La vinarie refoule La Freta - CHUYER	Monorail	01/03/21
Pélussin	Station de production Le Truchet - PELUSSIN	Potence	01/03/21
Pélussin	-	Potence	01/03/21
Saint-Michel-sur-Rhône	Station de production Jassoux - ST MICHEL SUR RHONE	Semi-portique + palan	15/03/21
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charreton - ST PIERRE DE BŒUF	Pont roulant avec palan	02/03/21
Saint-Pierre-de-Bœuf	Production Charreton - ST PIERRE DE BŒUF	Monorail Sans Palan	16/03/21
Saint-Pierre-de-Bœuf	Station de Champalot - ST PIERRE DE BŒUF	Rail	16/03/21



## LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégué à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

### La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

4201000001 - CC du PILAT RHODANIEN - AEP Contrat du : 01/01/2020 au : 31/12/2027 - Clause de renouvellement : C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Année de Réalisation
Regard compteur C19 achat au COL DE GRENOUZE	Compteur C19 Achat Col de Grenouse (SDEI)	Renouvellement complet du matériel	451								
Réservoir La Chapelle Villars - Freta	Echelle et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	4 000								
Réservoir La Chapelle Villars - Freta	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel	467								
Réservoir La Chapelle Villars - Freta	Poire de niveau	Renouvellement complet du matériel	192								





Puits Nord Petite Gorge	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							1 387									
Puits Nord Petite Gorge	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation							2 360									
Puits Nord Petite Gorge	Groupe immergé 1	Renouvellement complet du matériel							4 604									
Puits Nord Petite Gorge	Clapets	Renouvellement complet du matériel					514											
Puits Sud Roche de l'île	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 444															
Puits Sud Roche de l'île	Menuiserie	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 000															
Puits Sud Roche de l'île	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel	192															
Puits Sud Roche de l'île	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							1 387									
Puits Sud Roche de l'île	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation							2 360									
Puits Sud Roche de l'île	Clapets*3	Renouvellement complet du matériel					771											
Station de Petite Gorge	Chloration principale	Renouvellement complet du matériel							2 187									
Station de Petite Gorge	Vacuostat chlore	Renouvellement complet du matériel	2 187															
Station de Petite Gorge	Ballon sous pression	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 679															
Station de Petite Gorge	Portes gardes corps passerelle	Renouvellement complet du matériel	9 334															
Station de Petite Gorge	Interrupteur à flotteur * 2	Remplacement de composant ou grosse réparation	444															



Station de Petite Gorge	Compteur CO2 refoulement Petite Gorge	Renouvellement complet du matériel	914																
Station de Petite Gorge	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel																	3 547
Station de Petite Gorge	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Station de Petite Gorge	Transformateur	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																
Station de Petite Gorge	Clapet *3	Renouvellement complet du matériel	771																
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel	2 187																
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	3 520																
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Echelle et glissière	Remplacement de composant ou grosse réparation	8 000																
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Capteur de niveau SOFREL	Renouvellement complet du matériel	467																
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Poire de niveau	Renouvellement complet du matériel	192																
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Télésurveillance Production SIPEP	Renouvellement complet du matériel																	3 547
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation																	2 360
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Groupe 1	Renouvellement complet du matériel																	4 932



Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Groupe 4	Renouvellement complet du matériel								4 932										
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Clapets DN125*3	Renouvellement complet du matériel								257										
Station reprise réservoir Grande Gorge - Bâche Centrale	Clapet DN150	Renouvellement complet du matériel								257										
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326																	
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Echelles et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	9 334																	
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Interrupteur à flotteur	Renouvellement complet du matériel	447																	
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel	467																	
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Compteur d'eau C17 refoulement L'Olagnière	Renouvellement complet du matériel	451																	
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 547																	
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																	
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel								249										
Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	1 853																	



Réservoir et station reprise de Chuyer - Pilherbe	Clapets	Renouvellement complet du matériel	514																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 444																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 679																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Interrupteur à flotteur	Renouvellement complet du matériel	447																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel	467																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Poire de niveau	Renouvellement complet du matériel	192																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Compteur d'eau C14 ref Pélussin les croix	Renouvellement complet du matériel	914																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Compteur d'eau C13 adduction réservoir Périgneux	Renouvellement complet du matériel							427										
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Compteur d'eau C15 ref Pilherbe	Renouvellement complet du matériel	914																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Armoire électrique PELUSSIN+PILHERBE	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Disjoncteur transformateur	Renouvellement complet du matériel		1															
Réservoir et Station de reprise de Périgneux	Transformateur	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																



Réservoir et Station de reprise de Pérignieux	Pompe n°1 Refoulement Pilherbe	Renouvellement complet du matériel	7 838																
Réservoir et Station de reprise de Pérignieux	Vannes	Renouvellement complet du matériel	3 791																
Réservoir et Station de reprise de Pérignieux	Vannes 1xDN200 3xDN150 2xDN125	Renouvellement complet du matériel	2 361																
Réservoir et Station de reprise de Pérignieux	Clapets *2	Renouvellement complet du matériel	1 028																
Réservoir et Station de reprise de Pérignieux	Clapet	Renouvellement complet du matériel	514																
Réservoir et reprise La Vinarie refoulement La Freta	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 082																
Réservoir et reprise La Vinarie refoulement La Freta	Porte + garde-corps Galva	Renouvellement complet du matériel	2 593																
Réservoir et reprise La Vinarie refoulement La Freta	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel																	467
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Compteur C18 La Vinarie refoulement la Freta	Renouvellement complet du matériel																	914
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Ligne pilote 4 fils (res Fréta)	Renouvellement complet du matériel	4 054																
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 880																



Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Transformateur	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Variateur Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	2 000																
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	9 007																
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Robinet à flotteur	Renouvellement complet du matériel	3 596																
Réservoir et reprise La vinarie refoulement La Freta	Clapets	Renouvellement complet du matériel	257																
Regard compteur d'eau secto Maclas - Ridolles	Compteur d'eau secto Maclas - Ridolles	Renouvellement complet du matériel	1 974																
Regard compteur d'eau secto Maclas - Ridolles	Télérelève compteur d'eau secto Maclas - Ridolles	Renouvellement complet du matériel																	1 054
Regard compteur d'eau secto Maclas - Ridolles	Boîte à boues	Renouvellement complet du matériel	827																
Regard compteur d'eau secto Maclas - Bouennes	Télérelève compteur d'eau secto Maclas - Bouennes	Renouvellement complet du matériel																	1 054



Regard compteur d'eau secto Maclas - Bouennes	Coffret BT	Renouvellement complet du matériel	827																
Réservoir Maclas - Thorée	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel	467																
Réservoir Maclas - Thorée	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 880														
Réservoir Maclas - Thorée	Coffret télécommande	Remplacement de composant ou grosse réparation				2 360													
Réservoir Maclas - Thorée	Clapet départ	Renouvellement complet du matériel	257																
Réservoir Maclas - Thorée	Clapet redistribution	Renouvellement complet du matériel	257																
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel	2 187																
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Antibélier aspiration	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326																
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Armoire chloration	Renouvellement complet du matériel	1 754																
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel	2 334																
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Débitmètre refoulement Ardèche	Renouvellement complet du matériel																2 027	
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 880														
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	8 670																
Pompage Maclas - route de L'Ardèche	Transformateur	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																





Station de production Pélussin - Le Truchet	Soufflante détassage	Remplacement de composant ou grosse réparation	4 609															
Station de production Pélussin - Le Truchet	Chloromètre *2	Renouvellement complet du matériel											2 187					
Station de production Pélussin - Le Truchet	Centrale de préparation des polymères	Remplacement de composant ou grosse réparation															4 054	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Panneau de vaporisation	Remplacement de composant ou grosse réparation															4 054	2021
Station de production Pélussin - Le Truchet	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 579															
Station de production Pélussin - Le Truchet	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation																1 326
Station de production Pélussin - Le Truchet	Ballon du compresseur d'air de service	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326															
Station de production Pélussin - Le Truchet	Serrurerie	Remplacement de composant ou grosse réparation	9 334															
Station de production Pélussin - Le Truchet	Ballon d'eau chaude	Renouvellement complet du matériel	538															
Station de production Pélussin - Le Truchet	Turbidimètre eau traitée	Renouvellement complet du matériel																2 792
Station de production Pélussin - Le Truchet	Ensemble de mesure de chlore eau traitée	Renouvellement complet du matériel	2 334															
Station de production Pélussin - Le Truchet	Mesure pH eau traitée	Renouvellement complet du matériel	778															



Station de production Pélussin - Le Truchet	Mesure pH floculation	Renouvellement complet du matériel	778																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Turbidimètre eau brute	Renouvellement complet du matériel	4 578																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel								467										
Station de production Pélussin - Le Truchet	Poire de niveau * 9	Renouvellement complet du matériel	576																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Débitmètre D01 arrivée eau brute Truchet	Renouvellement complet du matériel	3 288																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Débit Station Traitement	Renouvellement complet du matériel												1 874						
Station de production Pélussin - Le Truchet	Compteur C03 prod reprise Truchet refoulement Soyères	Renouvellement complet du matériel	427																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Magelis	Renouvellement complet du matériel	3 120																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Automate	Renouvellement complet du matériel	13 059																	2021
Station de production Pélussin - Le Truchet	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	7 094																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation	4 720																	
Station de production Pélussin - Le Truchet	Variateur pompe eau brute 1	Renouvellement complet du matériel	800																	



Station de production Pélussin - Le Truchet	Variateur pompe eau brute 2	Renouvellement complet du matériel	800																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Variateur pompe injection lait de chaux	Renouvellement complet du matériel	534																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Variateur pompe saturix	Renouvellement complet du matériel	667																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Variateur agitateur saturix	Renouvellement complet du matériel	667																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Pompe lavage	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Pompe n°1 refoulement Soyère	Renouvellement complet du matériel	1 302																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Pompe eaux usées	Renouvellement complet du matériel																	1 150
Station de production Pélussin - Le Truchet	Pompe 1 eau brute	Renouvellement complet du matériel																	1 788
Station de production Pélussin - Le Truchet	Pompe 1 eau sale	Renouvellement complet du matériel																	1 256
Station de production Pélussin - Le Truchet	Pompe agitateur eau sale	Remplacement de composant ou grosse réparation	6 832																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Dévoluteur	Remplacement de composant ou grosse réparation																	2 360
Station de production Pélussin - Le Truchet	Vanne pneumatique *2	Renouvellement complet du matériel	1 547																



Station de production Pélussin - Le Truchet	Clapets	Renouvellement complet du matériel	771																
Station de production Pélussin - Le Truchet	Ventouse	Renouvellement complet du matériel																	334
Réservoir de Pélussin - l'Olagnière	Echelles et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	4 000																
Réservoir de Pélussin - l'Olagnière	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel	467																
Réservoir de Pélussin - l'Olagnière	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 880																
Réservoir de Pélussin - l'Olagnière	Robinet à flotteur DN80	Renouvellement complet du matériel	840																
Réservoir Pélussin - Vaubertrand	Echelle et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	4 000																
Réservoir Pélussin - Vaubertrand	Robinet à flotteur DN60	Renouvellement complet du matériel	706																
Réservoir de Pélussin - Soyères	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	2 880																
Réservoir de Pélussin - Soyères	Robinet flotteur (sources)	Renouvellement complet du matériel	799																
Réservoir de Pélussin - Soyères	Hydrosavy DN65 (pompage)	Renouvellement complet du matériel	1 183																
Réservoir Pélussin - Brondelles	Vannes * 4	Renouvellement complet du matériel	414																
Réservoir Pélussin - Brondelles	Robinet à flotteur	Renouvellement complet du matériel	840																
Réservoir de Pélussin - L'Eau Qui Bruit	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel	467																



Réservoir de Pélussin - L'Eau Qui Bruit	Poire de niveau	Renouvellement complet du matériel	192																
Réservoir de Pélussin - L'Eau Qui Bruit	Ligne pilote	Renouvellement complet du matériel	4 054																
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 444																
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Porte garde-corps échelle	Remplacement de composant ou grosse réparation	9 334																
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel																	2 334
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Capteur niveau	Renouvellement complet du matériel	467																
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Manostat *2	Renouvellement complet du matériel	447																
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Interrupteur à flotteur	Renouvellement complet du matériel	447																
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Interrupteurs à flotteur * 2 et poires de niveau	Renouvellement complet du matériel	128																
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Compteur C07 Eau Pompée	Renouvellement complet du matériel	763																
Station de reprise et réservoir	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel																	3 547
																			<b>2020</b>



Pélussin - Collonges																				
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																	
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Transformateur	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																	
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	7 398																	
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Robinet flotteur DN100	Renouvellement complet du matériel	934																	
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Clapet	Renouvellement complet du matériel							407											
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Clapet ballon	Renouvellement complet du matériel	257																	
Station de reprise et réservoir Pélussin - Collonges	Clapet pompe * 2	Renouvellement complet du matériel	514																	
Réservoir et reprise Pélussin - Les Croix	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 444																	
Réservoir et reprise Pélussin - Les Croix	Echelles et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	4 000																	
Réservoir et reprise Pélussin - Les Croix	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	467																	





Station de reprise L'Olagnière ref eau qui bruit	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 547																	
Station de reprise L'Olagnière ref eau qui bruit	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation							2 360											
Station de reprise L'Olagnière ref eau qui bruit	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	2 736																	
Station de reprise L'Olagnière ref eau qui bruit	Vannes	Renouvellement complet du matériel																		
Station de reprise L'Olagnière ref eau qui bruit	Robinet a flotteur	Renouvellement complet du matériel	1 197																	
Regard vanne Pelussin - fromagerie Guilloteau	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel																		1 054
Source Pré Jeannot	Echelle et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	2 000																	
Réservoir de Limone	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel	2 187																	
Réservoir de Limone	Vacuostat	Renouvellement complet du matériel	764																	
Réservoir de Limone	Garde-corps et échelle	Renouvellement complet du matériel	4 000																	
Réservoir de Limone	Capteur niveau	Renouvellement complet du matériel	467																	
Réservoir de Limone	Interrupteur + poires	Renouvellement complet du matériel	192																	
Réservoir de Limone	Télégestion S50	Renouvellement complet du matériel	2 880																	2021



Réservoir de Limone	Pompe G1 Chloration	Renouvellement complet du matériel	692															
Captage et réservoir de Sagne Morte	Echelle et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	2 000															
Réservoir Roisey - Valette	Serrurerie	Remplacement de composant ou grosse réparation	4 000															
Réservoir Roisey - Valette	Interrupteur à flotteur	Renouvellement complet du matériel	447															
Réservoir Roisey - Valette	Cpt C03 Reprise Dn50	Renouvellement complet du matériel			427													
Réservoir Roisey - Valette	Ligne pilote ( réservoir Valette )	Renouvellement complet du matériel	4 054															
Réservoir Roisey - Valette	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation														2 360		
Réservoir Roisey - Valette	Robinet à flotteur DN60	Renouvellement complet du matériel	799															
Réservoir Roisey - Valette	Réducteur de pression DN60	Renouvellement complet du matériel	759															
Réservoir Roisey - Martines	Vacuostat	Renouvellement complet du matériel	764															
Réservoir Roisey - Martines	Capteur niveau	Renouvellement complet du matériel	467															
Réservoir Roisey - Martines	Poires de niveau * 2	Renouvellement complet du matériel	128															
Réservoir Roisey - Martines	Compteur d'eau C04 arrivée sources	Renouvellement complet du matériel	786															
Réservoir Roisey - Martines	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 880															2021
Réservoir Roisey - Martines	Armoire électrique chloration	Remplacement de composant ou grosse réparation		2 360														



Réservoir Roisey - Martines	Robinet à flotteur DN60 * 2	Remplacement de composant ou grosse réparation	786																	
Réservoir Roisey - Martines	Clapet	Renouvellement complet du matériel	257																	
Réservoir Roisey - Martines	Stabilisateur de pression	Renouvellement complet du matériel	795																	
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326																	
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Porte et échelles * 2	Remplacement de composant ou grosse réparation	9 334																	
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Capteur niveau	Renouvellement complet du matériel	467																	
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel	192																	
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Compteur C08 reprise DN80	Renouvellement complet du matériel								763										
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 547																	2021
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation																		2 360
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	2 200																	



Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Robinet à flotteur DN60	Renouvellement complet du matériel	799																
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Régulateur de niveau DN80	Renouvellement complet du matériel	1 887																
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Clapet	Renouvellement complet du matériel	257																
Station de reprise et réservoir de Roisey - La Chaize Haute	Clapet DN200	Renouvellement complet du matériel	1 654																
Traitement sur réseau de Sagne Morte	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 547																<b>2021</b>
Traitement sur réseau de Sagne Morte	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation		2 360															
Regard débitmètre secto St Appolinard vers Véranne -	Débitmètre secto St Appolinard vers Véranne - Les Plodes	Renouvellement complet du matériel	1 974																
Regard débitmètre secto St Appolinard vers Véranne -	Débitmètre secto St Appolinard vers Véranne - La Varizière	Renouvellement complet du matériel	1 974																
Regard débitmètre secto St Michel sur Rhône - le treuil	Télérelève débitmètre secto St Michel sur Rhône - le treuil	Renouvellement complet du matériel																	1 054
Exportation vers le Sd de Rhône Pilat	Débitmètre D62 sonde insertion export Jassoux	Renouvellement complet du matériel			2 506														
Exportation vers le Sd de Rhône Pilat	Compteur d'eau export Jassoux	Renouvellement complet du matériel									2 320								



Exportation vers le Sd de Rhône Pilat	Télégestion JASSOUX	Renouvellement complet du matériel	1 054															
Puits N°1 Jassoux	Echelle et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	2 000															
Puits N°2 Jassoux	Echelle et garde-corps	Renouvellement complet du matériel	2 000															
Station de production Jassoux	Chloromètre et détendeur	Renouvellement complet du matériel						2 187										
Station de production Jassoux	Ballon anti-bélier 1	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 679															
Station de production Jassoux	Ballon anti-bélier 2	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 679															
Station de production Jassoux	Echelle et passerelle	Renouvellement complet du matériel	9 334															
Station de production Jassoux	Compteur C12 refoulement Vérin	Renouvellement complet du matériel	427															
Station de production Jassoux	Récepteur radio	Renouvellement complet du matériel						4 054										
Station de production Jassoux	Ligne pilote	Renouvellement complet du matériel	4 054															
Station de production Jassoux	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel												3 547				
Station de production Jassoux	Armoire électrique générale	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360															
Station de production Jassoux	Armoire électrique ventilation	Remplacement de composant ou grosse réparation		827														
Station de production Jassoux	Disjoncteur 250 KVA	Renouvellement complet du matériel	3 049															
Station de production Jassoux	Disjoncteur 630 KVA	Renouvellement complet du matériel										7 188						



Station de production Jassoux	Cellule disjoncteur	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Station de production Jassoux	Cellule interrupteur fusible * 2	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Station de production Jassoux	Cellule	Remplacement de composant ou grosse réparation											2 360						
Station de production Jassoux	Cellule	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Station de production Jassoux	Condensateur	Renouvellement complet du matériel	524																
Station de production Jassoux	Transformateur 250 KVA	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																
Station de production Jassoux	Transformateur 630 kVA	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																
Station de production Jassoux	Pompe 3 Périgueux	Renouvellement complet du matériel																23 291	
Station de production Jassoux	Pompe 1 Périgueux	Renouvellement complet du matériel	13 068																
Station de production Jassoux	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	6 781																
Station de production Jassoux	Pompe EXHAURE 2	Renouvellement complet du matériel																	6 244
Station de production Jassoux	Vide cave	Renouvellement complet du matériel																	1 162
Station de production Jassoux	Clapets	Renouvellement complet du matériel	771																
Station de production Jassoux	Réducteur de pression	Renouvellement complet du matériel	1 907																
Regard compteur C05 vente export	Compteur C05 vente à Roisey 2 La Bascule dn60	Renouvellement complet du matériel	451																





Station de Champalot	Poire de niveau * 2	Renouvellement complet du matériel	467															
Station de Champalot	Capteur de niveau	Renouvellement complet du matériel	467															
Station de Champalot	Mesure de niveau	Renouvellement complet du matériel	467															
Station de Champalot	Interrupteur à flotteur	Renouvellement complet du matériel	447															
Station de Champalot	Compteur de reprise CO2	Renouvellement complet du matériel															2 320	
Station de Champalot	Anti-intrusion	Renouvellement complet du matériel	1 174															
Station de Champalot	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	1															<b>2020</b>
Station de Champalot	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation															2 360	
Station de Champalot	Armoire électrique ultraviolet	Remplacement de composant ou grosse réparation																2 360
station de Champalot	Clapets refoulement Clasar *2	Renouvellement complet du matériel	514															
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel	2 187															
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Antibélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326															
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Détecteur Fuite De Chlore	Remplacement de composant ou grosse réparation	847															
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Analyseur De Chlore	Renouvellement complet du matériel	2 337															
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Débitmètre Achat Si Pélussin	Renouvellement complet du matériel	1 974															



Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Compteur Interco Prod Pélussin	Renouvellement complet du matériel	734																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 547																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Télésurveillance Interco	Renouvellement complet du matériel	3 547																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Armoire Automate	Remplacement de composant ou grosse réparation																	2 360
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Armoire De Commande 1/2	Remplacement de composant ou grosse réparation																	2 360
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Armoire De Commande 3/4	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Armoire De Commande Chloration	Renouvellement complet du matériel	1 754																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Armoire De Puissance 1/2	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Armoire De Puissance 3/4	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Transformateur	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 720																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Pompe 1 Refoulement	Renouvellement complet du matériel	8 000																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Pompe 2 Refoulement	Renouvellement complet du matériel	6 667																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Groupe Électropompe 3 Forage	Renouvellement complet du matériel	4 800																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Pompe 1 Forage	Renouvellement complet du matériel																	4 800
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Pompe Vide Cave 3/4	Renouvellement complet du matériel	1 334																



Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet anti-bélier	Renouvellement complet du matériel	414																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet Bypass	Renouvellement complet du matériel	280																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet Groupe 1	Renouvellement complet du matériel	414																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet Groupe 2	Renouvellement complet du matériel	414																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet Groupe 3	Renouvellement complet du matériel	414																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet Groupe 4	Renouvellement complet du matériel	414																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet Refoulement 2	Renouvellement complet du matériel	414																
Production St Pierre de Bœuf - Charreton	Clapet Refoulement 4	Renouvellement complet du matériel	414																
Réservoir la Chana Malignon	Garde-corps et échelle	Renouvellement complet du matériel	4 000																
Réservoir la Chana Malignon	Compteur de fuites	Renouvellement complet du matériel	334																
Réservoir la Chana Malignon	Clapet	Renouvellement complet du matériel	257																
Réservoir de Chezenas	Porte garde-corps et échelle	Remplacement de composant ou grosse réparation	4 000																
Réservoir de Chezenas	Compteur de fuites DN25	Renouvellement complet du matériel												87					
Réservoir de Chezenas	Compteur de fuites DN50	Renouvellement complet du matériel	427																
Réservoir de Chezenas	Télégestion + panneaux solaires	Renouvellement complet du matériel	2 880																



Réservoir de Chezenas	Clapet	Renouvellement complet du matériel	257															
Reprise de Chezenas	Compresseur	Renouvellement complet du matériel	1 572															
Reprise de Chezenas	Ballon sous pression	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 579															
Reprise de Chezenas	Compteur eau pompée C03	Renouvellement complet du matériel											427					
Reprise de Chezenas	Télégestion	Renouvellement complet du matériel	2 880															<b>2020</b>
Reprise de Chezenas	Armoire électrique	Remplacement de composant ou grosse réparation								2 360								
Reprise de Chezenas	Démarrreur pompe 1	Renouvellement complet du matériel	1 244															
Reprise de Chezenas	Démarrreur pompe 2	Renouvellement complet du matériel	1 244															
Reprise de Chezenas	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	9 793															
Reprise de Chezenas	Clapets *2	Renouvellement complet du matériel	514															<b>2021</b>
Regard compteur secto Véranne vers Saint Appolinard	Compteur secto Véranne vers Saint Appolinard	Renouvellement complet du matériel	1 974															
Regard compteur secto Veranne vers Saint Appolinard	Télérelève compteur vente d'eau Saint Appolinard	Renouvellement complet du matériel																1 054
Regard compteur vente d'eau Malleval	Compteur vente d'eau Malleval	Renouvellement complet du matériel	1 974															





Réservoir Véranne - Le Tout	Clapet	Renouvellement complet du matériel	257																	
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326																	
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel																		2 334
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Analyseur de chlore arrivée source service le Tout	Renouvellement complet du matériel																		2 334
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Compteur arrivée Ardèche	Renouvellement complet du matériel	734																	
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Compteur arrivée sources	Renouvellement complet du matériel	734																	
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 880																	
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel																		3 807
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Clapet distribution cuve 3	Renouvellement complet du matériel	257																	
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Clapet distribution cuve 4	Renouvellement complet du matériel	257																	
Réservoir et pompage Véranne - Paradis	Clapet distribution cuve 5	Renouvellement complet du matériel	257																	
Surpresseur Véranne - Le Bourg	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326																	



Surpresseur Véranne - Le Bourg	Compteur d'eau surpresseur Le Bourg	Renouvellement complet du matériel	427																
Surpresseur Véranne - Le Bourg	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	3 547																
Surpresseur Véranne - Le Bourg	Armoire de commande	Remplacement de composant ou grosse réparation	2 360																
Surpresseur Véranne - Le Bourg	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	1 974																
Surpresseur Véranne - Le Bourg	Clapet groupe 1	Renouvellement complet du matériel	117																
Surpresseur Véranne - Le Bourg	Clapet groupe 2	Renouvellement complet du matériel	117																
Surpresseur Véranne - Cubusson	Ballon anti-bélier	Remplacement de composant ou grosse réparation	1 326																
Surpresseur Véranne - Cubusson	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel	2 334																
Surpresseur Véranne - Cubusson	Capteur de pression	Renouvellement complet du matériel	467																
Surpresseur Véranne - Cubusson	Compteur refoulement cubusson	Renouvellement complet du matériel						427											
Surpresseur Véranne - Cubusson	Armoire de commande	Remplacement de composant ou grosse réparation																827	
Surpresseur Véranne - Cubusson	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	3 600																
Surpresseur Véranne - Cubusson	Détecteur fuite de chlore	Remplacement de composant ou grosse réparation	847																
Surpresseur Véranne - Cubusson	Clapet groupe 1	Renouvellement complet du matériel																	257
Surpresseur Véranne - Cubusson	Clapet groupe 2	Renouvellement complet du matériel																	257



Chloration Véranne - Mont Pilat	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel	2 187																	
Chloration Véranne - Mont Pilat	Analyseur chlore	Renouvellement complet du matériel								2 334										
Chloration Véranne - Mont Pilat	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel											2 880							
Chloration Véranne - Mont Pilat	Coffret commande	Remplacement de composant ou grosse réparation		2 360																
Chloration Véranne - Mont Pilat	Détecteur fuite chlore	Remplacement de composant ou grosse réparation											847							
Regard du compteur C20 VEG au Mont du Lyonnais le plomb Pf	Compteur C20 VEG au Mont du Lyonnais le plomb Pf	Renouvellement complet du matériel	451																	
Regard débitmètre sectorisation Vérin	Télérelève débitmètre sectorisation Vérin	Renouvellement complet du matériel																		1 054
Réservoir de Vérin	Echelle	Renouvellement complet du matériel	4 000																	
Réservoir de Vérin	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel																		192
Réservoir de Vérin	Emetteur radio	Renouvellement complet du matériel	2 880																	
Réservoir de Vérin	Robinetterie enterrée	Renouvellement complet du matériel	786																	
Réservoir de Vérin	1 Hydrosavy DN80	Renouvellement complet du matériel	1 883																	
Réservoir de Vérin	Tuyauterie enterrée	Renouvellement complet du matériel	262																	



4201000001 - CC du PILAT RHODANIEN - AEP Contrat du : 01/01/2020 au : 31/12/2027 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2021	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	113 336	113 336	113 336	113 336	113 336	113 336	113 336	113 336	<b>906 688</b>

4201000001 - CC du PILAT RHODANIEN - AEP Contrat du : 01/01/2020 au : 31/12/2027 Coefficients en Compte au : 31/12/2021	2020	2021
<b>Dernier coefficient de la dotation</b>	1,000000	1,025300
<b>Dernier coefficient connu de report de solde</b>	1,000000	1,000000

4201000001 - CC du PILAT RHODANIEN - AEP Contrat du : 01/01/2020 au : 31/12/2027 – Clause de renouvellement : C Bilan financier du compte au : 31/12/2021	2020	2021	2022	Total (€)
<b>Dotation actualisée (€)</b>	113 336	116 203	0	<b>229 539</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	78 164	117 185	
Non Programmé au contrat				
PARTIEL	6 536	23 245		<b>29 781</b>
TOTAL	11 404	10 885		<b>22 289</b>
Programmé au contrat				
PARTIEL		5 536		<b>5 536</b>
TOTAL	17 232	37 517		<b>54 749</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>35 172</b>	<b>77 183</b>	<b>0</b>	<b>112 355</b>
<b>Solde(€)</b>	<b>78 164</b>	<b>117 184</b>	<b>117 185</b>	



## ATTESTATIONS D'ASSURANCES

### Attestation Dommages aux Biens



#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
**11 Chemin de Bretagne**  
**CS 40082**  
**92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS**  
**11 Chemin de Bretagne - CS 40082**  
**92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

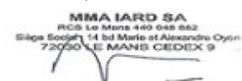
Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2022 au 31 Mars 2023 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 25 Mars 2022



MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances



**Responsabilité civile**



Allianz Global Corporate & Specialty SE

**Attestation d'Assurance**

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne  
CS 40082  
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281522** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

**Responsabilité Civile Après Livraison / Réception**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ..... 20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2022 au 31/03/2023 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 25 mars 2022  
Pour la Compagnie

**Allianz**   
Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
Signé par Cours Michelet MBemba Toure  
E-mail: CS 30051 mbemba.toure@allianz.com  
Heure de Signature: 25/03/2022 15:02:02  
Adresse IP: 148.64.8.42

Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königinstrasse 28  
80802 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
www.agcs.allianz.com





## **Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)**



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR**  
**11, CHEMIN DE BRETAGNE**  
**CS40082**  
**92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX**  
**SIREN 339379984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### **Ouvrages d'hygiène publique :**

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### **1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

Generali IARD, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,
  - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**



## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>○ <b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>○ <b>Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>○ <b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 30/12/2021

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard





## Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Tour CB21 – 16, Place d l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, attestons par la présente que

#### SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

#### Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
<b>Tous dommages confondus :</b>	<b>25.000.000 €</b>	<b>25.000.000 €</b>
- <b>dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- <b>dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1.	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

\* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

**Territorialité :** Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2020 au 1<sup>er</sup> Avril 2023 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 08 Avril 2020

AIG Europe SA  
Tour CB21 – 16 Place de l'Iris  
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex  
  
Tel : +33 1 49 02 42 22  
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04





## Attestation Tous risques chantiers

### GENERALI IARD

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

**SAUR SAS**

11 Chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**



<b>Période de</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"><li>• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.</li><li>• la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li><li>• la durée des essais n'excède pas 12 mois</li></ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"><li>• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE</li><li>• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA</li></ul>

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI IARD** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2022

**GENERALI IARD**  
SA au capital de 94 630 300 Euros  
Entreprise Régie par le Code des Assurances  
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
RCS PARIS B 552 062 663

#### GENERALI IARD

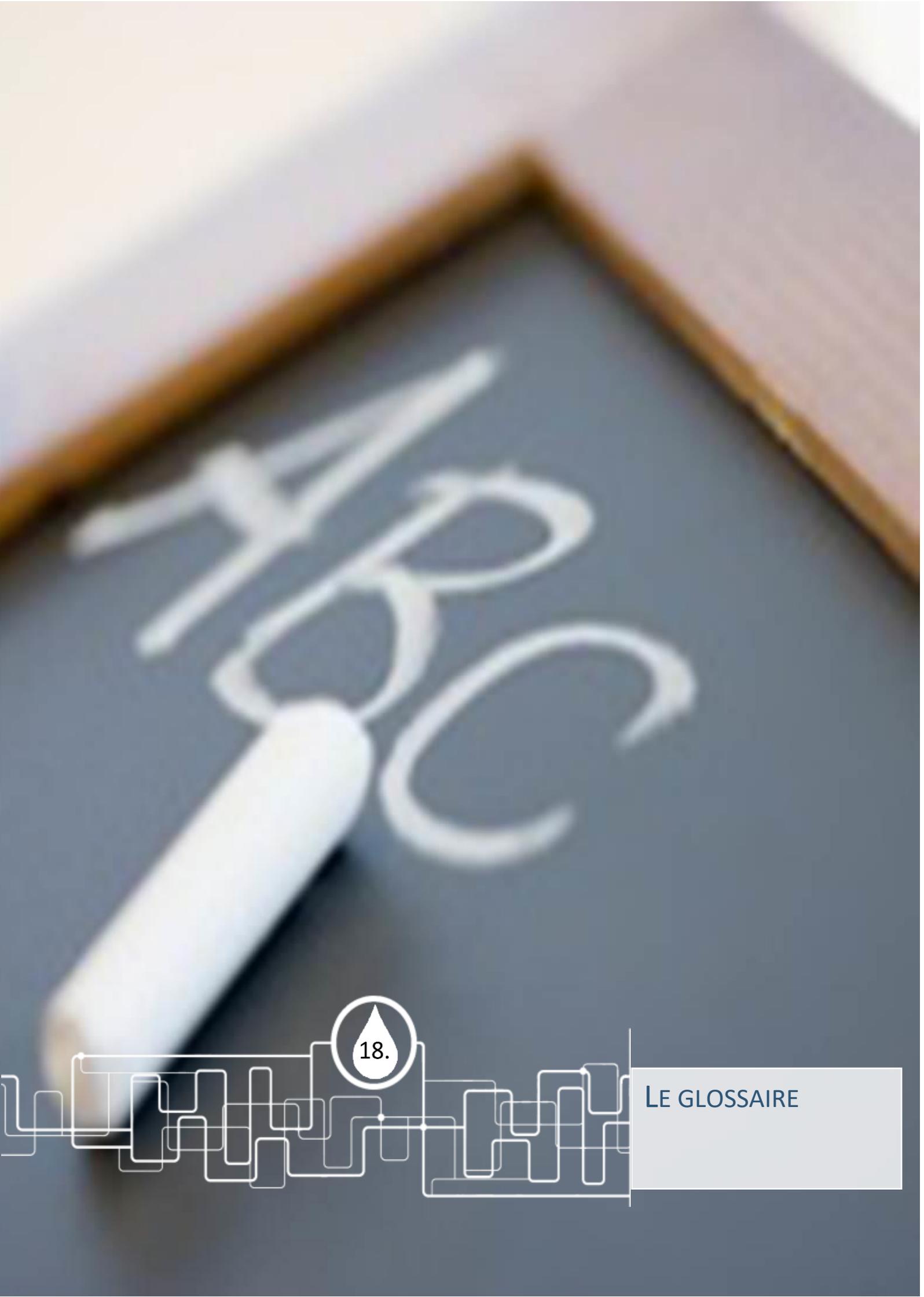
Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026







Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Indice linéaire de pertes en réseau** : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

**Indice linéaire des volumes non comptés** : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

**Patrimoine immobilier** : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

**Période de relève des compteurs** : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

**Point de mise en distribution** : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

**Programme contractuel de renouvellement** : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



19.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



## NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2021-588 du 14 mai 2021 relatif à la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique**

Le décret a pour effet la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique en vue notamment de mieux anticiper et gérer les épisodes de sécheresse en métropole et dans les territoires ultramarins. Il est composé de membres issus des différents collèges du Comité national de l'eau.

➤ **Décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse**

Le décret :

Encadre la réalisation d'études d'évaluation des volumes prélevables dans les milieux naturels en période de basses eaux pour les usages anthropiques, sur les bassins en déséquilibre sur cette période ;

Renforce l'encadrement et l'harmonisation à l'échelle du bassin et du département de la gestion de crise sécheresse dans les zones d'alerte et la célérité des décisions afin de renforcer l'efficacité et l'équité de celles-ci ;

Simplifie le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin ;

Renforce la compétence du préfet coordonnateur de bassin en matière de gestion quantitative de la ressource en eau et notamment en matière de cadrage et de portage des études d'évaluation des volumes prélevables et d'approbation de leur répartition entre usages ;

Améliore le contenu du dossier de demande et de l'arrêté d'autorisation unique de prélèvement prévue pour la gestion collective de l'irrigation en répondant aux insuffisances et incompréhensions signalées par le juge ;

Renforce le statut de prescriptions annuelles du plan annuel de répartition qui fixe précisément à chaque irrigant le volume auquel il a droit et les modalités de prélèvement et d'en accélérer l'établissement de manière à coller à la temporalité des campagnes d'irrigation.



## ENVIRONNEMENT

- **Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée**

Ce dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement qui sont les suivantes :

Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;

Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-837 du 29 juin 2021 portant diverses réformes en matière d'évaluation environnementale et de participation du public dans le domaine de l'environnement**

Le décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement compte tenu des évolutions apportées par la loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Ce décret modifie également des dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure d'évaluation environnementale pour mieux transposer la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Enfin, ce décret modifie également une disposition du code de la sécurité sociale.

- **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application.

Le décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n°2021-474 du 20 avril 2021 relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie du covid-19**



Le décret précise les bénéficiaires de l'interdiction des suspension, interruption ou réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau et de l'obligation de report des factures dues pour ces fournitures, prévue par l'article 14 de loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

En revanche, les fournisseurs et services distribuant l'eau potable pour le compte des communes compétentes au titre de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 333-1 du code de l'énergie et fournisseurs de gaz titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 443-1 du même code ne sont pas tenus d'appliquer les dispositions du VI de l'article 14 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée aux échéances de paiement de factures reportées en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, exigibles entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". (**Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics**)

- **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**



La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérés. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

Autres mesures :

Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;



L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

➤ **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum.

Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.

Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

➤ **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants ...) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

➤ **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.



➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

2022-2023	
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	<b>140 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	<b>215 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	<b>431 000 euros</b>
Marchés de travaux et les contrats de concession	<b>5 382 000 euros</b>

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

## **DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

➤ **Arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2021**

L'article 1 de l'arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau mentionné au tableau I de l'article 46 de la loi de finances pour 2012.

➤ **Décret n°2021-128 du 8 février 2021 relatif au vice-président représentant les usagers dans les conseils d'administration des agences de l'eau**

Le décret vient préciser que le deuxième vice-président représente à la fois les usagers économiques et les usagers non-économiques du conseil d'administration de chaque agence de l'eau.

➤ **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.



- **Arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement**

L'arrêté du 27 mai 2021 vient compléter l'arrêté du 19 octobre 2018 en y ajoutant les annexes 2 à 4 :

- Annexe 2 - système d'information de la planification de l'eau et des milieux aquatiques
- Annexe 3 - système d'information de l'hydrométrie et de la prévision des crues
- Annexe 4 - système d'information des services publics d'eau et d'assainissement

- **Décret n°2021-807, 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau en application de l'article L. 211-1**

Conformément à l'article 69 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le décret permet la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

- **Décret n°2021-1076 du 12 août 2021 relatif au Comité national de l'eau**

Le décret complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés. Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.

- **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.

Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.